Consumer and Corporate Affairs Canada

1988-89 Estimates

Part III

Expenditure Plan

88-02518/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1988

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1989-III-9 Canada: $5.00

ISBN 0-660-53904-7 Other Countries: $6.00

Price subject to change without notice

1988-89 Estimates

Part III

Consumer and
Corporate Affairs Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document. As such it contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into four sections. Section I presents an overview of the Program and a summary of its current plans. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III presents a summary of the Program's past performance for 1986-87. Section IV provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Section III by Use of Authorities from Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

Authorities for 1988-89 - Part II of the Main Estimates 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89
   1. Highlights 5
   2. Summary of Financial Requirements 7
   3. Major Initiatives and Plans 8
B. Background
   1. Introduction 10
   2. Program Objective 11
   3. Program Organization for Delivery 11
C. External Factors Influencing the Program 12
D. Program Effectiveness 13

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs 14
B. Corporate Affairs 21
C. Competition Law and Policy 27
D. Administration 34

Section III
Recent Performance

A. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts 37
B. Review of Financial Performance 37
C. Review of Past Performance 39

Section IV
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object 43
B. Personnel Requirements 44
C. Revenue 46
D. Net Cost of Program 47
E. Trust Funds 48

Details of Spending Authorities

Authorities for 1988-89 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority and Vote Wording

Vote	(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates	1987-88 Main Estimates
	Consumer and Corporate Affairs		
1	Operating expenditures	**114,039**	112,472
5	Capital expenditures	**5,590**	5,688
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and motor car allowance	**46**	40
(S)	Contributions to employee benefit plans	**13,467**	12,758
	Total Department	**133,142**	130,958

Program by Activities

(thousands of dollars)	1988-89 Main Estimates					1987-88 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary			Total	
		Operating	Capital	Transfer payments		
Consumer Affairs	1,002	51,325	4,269	1,816	**57,410**	56,295
Corporate Affairs	556	29,912	915	-	**30,827**	31,939
Competition Law and Policy	251	17,840	108	-	**17,948**	15,981
Administration	413	26,659	298	-	**26,957**	26,743
	2,222	125,736	5,590	1,816	**133,142**	130,958
1987-88 Authorized person-years	2,265					

Section I
Program Overview

A. Plans for 1988-89

1. Highlights

The Department's mission is to facilitate the fair, effective and efficient operations of the marketplace, primarily by ensuring clear rules, adequate competition and accurate information. This is achieved by the work accomplished by the four activities of the Department: Consumer Affairs, Corporate Affairs, Competition Law and Policy, and Administration. Consistent with emphasis on restraint, improved effectiveness and productivity, the Department administers business framework and consumer legislation and regulation with a view to nurturing private sector initiatives and encouraging productivity and competitiveness while at the same time ensuring the effectiveness of its consumer protection and advocacy role.

Following are highlights for 1988-89 for the Department of Consumer and Corporate Affairs.

General: The Department will continue its downsizing initiative, resulting from the May 1985 budget, reducing by a further 34 person-years and related expenditures.

Consumer Affairs: The Activity will concentrate on consolidating recent years' major policy and regulatory initiatives. Major projects will include the implementation of the Workplace Hazardous Materials Information System and the monitoring of the first accreditations under the Electricity and Gas Inspection Act.

Following extensive negotiations with the private sector and various government agencies, the design of the Workplace Hazardous Materials Information System was completed and amendments to the Hazardous Products Act permitting the implementation of the system were passed by Parliament. During 1988-89, the system will be fully operational; policy, administrative, regulatory and organizational aspects of the system are expected to be completed during the fiscal year.

Strategic decisions should be made including the determination of the scope of potential privatization in Weights and Measures and the future direction of federal policies in the administration of various hazardous products programs by the Consumer Affairs Activity and other departments. In addition, the Bureau expects to undertake work associated with the development of a consumer policy framework which is intended to optimize the Department's responsiveness to emerging consumer issues in the marketplace. Consumer Affairs will continue to

seek improvements in its compliance and enforcement programs with particular emphasis in those areas of higher economic loss, inequity, fraud and misleading practices. Wherever possible, preference will be given to the development of voluntary programs and national standards in lieu of new regulation (page 14).

Corporate Affairs: Legislative revision and program adjustment will constitute the Activity's top priorities for the year. While continuing to efficiently provide quality services for the public in all its areas of responsibility, efforts will be made to introduce substantial revisions to the Bankruptcy Act and the Copyright Act (Phase II) as well as development of approaches to revision of the Canada Business Corporations Act, the Non-Profit Corporations Act and the Trade Marks Act. Major adjustments will need to be made over the period to Intellectual Property program delivery mechanisms in order to accommodate the new provisions of the recently approved Patent Act and the Copyright Act should it be passed by Parliament. Major initiatives to be implemented under the amended Patent Act include the establishment of the Patented Medicine Prices Review Board which will operate independantly of the Department and will monitor the prices of patented medicines, initiate public hearings in cases where prices are excessive, and report annually on the research and development performance of the pharmaceutical industry. With respect to productivity, major enhancements to automated systems are expected to begin providing tangible benefits in both the Bankruptcy and Trade Marks areas while the wheels will be set in motion to automate the Patent Office (page 21).

Competition Law and Policy: The Activity's mandate was expanded by the passage of the Competition Act and has been somewhat redirected following several recommendations of the Ministerial Task Force on Program Review. The new mandate will reduce the emphasis the Activity has placed historically on enforcement of criminal provisions of the legislation. It will instead increase the more economical use of administrative remedies, as various business practices formerly subject to the criminal provisions have become reviewable matters for decision by the Competition Tribunal in application by the Director of Investigation and Research. This is particularly the case in the new merger review process, which provides an expanded role for the Director in assessing the effect of mergers on the Canadian economy. A number of new compliance and enforcement initiatives will be introduced. These include the development of information bulletins on various aspects of the legislation, and consultation with a private sector advisory group to provide input to the Bureau on how the Act is perceived by the public. The Director will also pursue a more proactive approach to enforcement, by making broader use of mechanisms such as consent orders in non-criminal cases and consent prohibition orders without conviction in appropriate criminal cases. In addition, the Director will consider the acceptance of undertakings in lieu of pursuing an inquiry through its usual course to full litigation in other types of appropriate cases (page 27).

Administration: Legislative and regulatory reform in the areas of Consumer and Corporate law will be the focus of much effort on the part of the Bureau of Policy Coordination. Research into strategic issues to the Department, leading to the development of policy options in the intellectual property and trade areas, will be completed. The Assistant Deputy Registrar General forecasts continuing higher workloads in respect to the administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. The Government has tabled a bill to register Lobbyists which, if passed, will heavily involve the Assistant Deputy Registrar General in the implementation of the subsequent Act. Further automation of departmental financial and administrative systems will continue as part of an ongoing effort to maintain or improve service levels within an effective control framework (page 34).

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements by Activity

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Change	For Details see Page
Consumer Affairs	**57,410**	55,720	1,690	14
Corporate Affairs	**30,827**	32,008	(1,181)	21
Competition Law and Policy	**17,948**	17,633	315	27
Administration	**26,957**	27,611	(654)	34
	133,142	132,972	170	
Revenue	**58,414**	58,137	277	46
Person-years	**2,222**	2,264	(42)	44

Explanation of Change: The financial requirements for 1988-89 are 0.1% or $0.2 million higher than the 1987-88 forecast expenditure (with a net reduction of 42 person-years). This reflects the following major items:

	$ millions
• an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation	4.2
• program reductions including a reduction of 34 person-years	(1.4)

	$ millions
• adjustment to reflect funds approved for the planning stage of the Patent Automation project provided for 1987-88 only (net reduction of four person-years)	(1.6)
• various other items (total net reduction of four person-years)	(1.0)

Explanation of 1987-88 Forecast: The 1987-88 forecast, which is based on information available as at November 30, 1987, is $2.0 million higher than the 1987-88 Main Estimates of $131.0 million (Spending Authorities, page 4). The difference is due to additional resources approved in the 1987-88 Supplementary Estimates mainly for case work related to the recently passed merger provisions of the Competition Act ($1.9 million).

3. Major Initiatives and Plans

The Department introduced a revised corporate planning and accountability process which, among other things, refined departmental priorities and priority projects. Initiatives during the planning period will be derived from the ten following broad priorities which can be grouped under three categories: People Orientation; Efficiency and Effectiveness; and Policy Innovation. They can all be related to the departmental mission which is to facilitate the fair, effective and efficient operations of the marketplace, primarily by ensuring clear rules, adequate competition and accurate information.

The two first priorities fall under the People Orientation category:

Service, Consultation and Communications: To place even greater emphasis on providing appropriate service to the public; on consulting with interested parties (other departments, other governments, private sector) during the process of formulating policy recommendations and making administrative decisions, and on communicating the Government's initiatives and policies.

Work Environment and Internal Communications: To place even greater emphasis on fostering a people-oriented atmosphere where innovation and two-way communication can flourish in order that CCAC personnel at all levels can contribute to the Department's mission with greater effectiveness and increased job satisfaction.

The following priorities fall under the Efficiency and Effectiveness category:

Compliance Strategy: To determine, for each of the Department's programs and policies the best level of private sector compliance to be achieved given the resources available, to identify a range of educational, promotional and sanctioning compliance approaches and criteria for their application and to apply such approaches in order to achieve this level of compliance.

Productivity and Automation: To improve the productivity of the Department's program delivery through refinements in operations and systems and to enhance departmental effectiveness through greater use of information technology in both program and administrative operations (through greater automation of routine operations) while taking into full consideration the interest of departmental employees.

Competition Policy Implementation: To formulate and implement policy and administrative measures to respond to the scope and spirit of the reform of Canada's competition law, with the resources available.

Legislative Implementation: To develop and implement the regulations, procedures and institutions required to operate the Department's existing legislation (including the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code), and the recently passed legislation on the Workplace Hazardous Materials Information System (including the Hazardous Materials Information Review Commission and federal-provincial arrangements) and on the Patent Act (including the Patented Medicine Prices Review Board and general amendments), and proposed amendments to the Copyright Act.

Finally, the following priorities fall under the category of Policy Innovation:

Legislative Renewal: To continue the review of the Department's legislation in order to develop proposals, for the consideration of the Government and Parliament with a view to ensuring a modern and balanced set of rules for Canada's marketplace.

Consumer Profile: To enhance the consumer profile of CCAC through policy and public communications initiatives, including: a Consumer Policy Forum, consumer policy seminars, the formulation of a consumer policy framework, a review of consumer legislation, and particular attention to the consumer aspects of other Government initiatives, e.g., deregulation, trade and competition law reform.

Intellectual Property and Innovation: To strengthen the Department's capacity to provide leadership in the intellectual property area and to utilize the Department's information base and technical expertise to support the Government's science and technology policy initiatives.

Other Government Priorities: To provide policy and analysis and support for those Government priorities where the Department's expertise is required - particularly trade negotiations, corporate concentration policy development, and regulatory reform.

B. Background

1. Introduction

Consumer and Corporate Affairs Canada was created in 1967 to foster a more effective and efficient market system by bringing together in one department the diverse federal programs providing the regulatory framework for the Canadian marketplace. In addition, the Minister, as Registrar General of Canada, issues and registers official documents on behalf of the Government of Canada. The Assistant Deputy Registrar General administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders and provides guidance on Conflict of Interest matters.

The Department's endeavours complement other federal programs, particularly Agriculture, Communications, External Affairs, National Health and Welfare, Labour, Transport and the departments of Finance and Justice. In keeping with its mandate with regard to the legal structure of the Canadian market system, the Department is particularly concerned with ensuring:

- the effective and efficient administration of marketplace laws and regulations;
- their appropriateness; and
- that Canadian consumers are adequately protected and their interests promoted.

The duties specified in the Department of Consumer and Corporate Affairs Act, RSC 1970, c. C-27 include functions relating to consumer affairs, corporations, competition law and policy, bankruptcies and insolvency, patents, trade marks, copyright, industrial design, consumer goods standards, legal metrology, and those stemming from the responsibilities of the Registrar General of Canada. Pursuant to the Constitution Act, many of these responsibilities are under federal jurisdiction exclusively.

Under this mandate, the Department administers a multitude of Acts of Parliament affecting the legal framework of the marketplace. The Minister is mentioned in the Canada Gazette as having some or sole responsibility for over 70 Acts and Regulations administered in whole or in part by Consumer and Corporate Affairs. In addition to his responsibilities on behalf of the Registrar General of Canada, the Assistant Deputy Registrar General is charged with the administration of the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders and has particular responsibilities to the Prime Minister and the Clerk of the Privy Council for individuals appointed by the Prime Minister, by individual Ministers, and by the Governor in Council.

2. Program Objective

The objective of Consumer and Corporate Affairs Canada is "to promote equity, efficiency, openness and competition in Canada's market system, to promote and protect the interests of consumers, and to fulfill the functions of Registrar General of Canada".

3. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Consumer and Corporate Affairs Program consists of four activities, three of which are operational activities having responsibility for specific sub-objectives of the Program. The fourth activity is responsible for the Administration of the Department. Each activity, where appropriate, is divided into sub-activities related to individual functions of the Department. An outline of the activities and sub-activities is presented in Figure 2.

Figure 2: Activity Structure

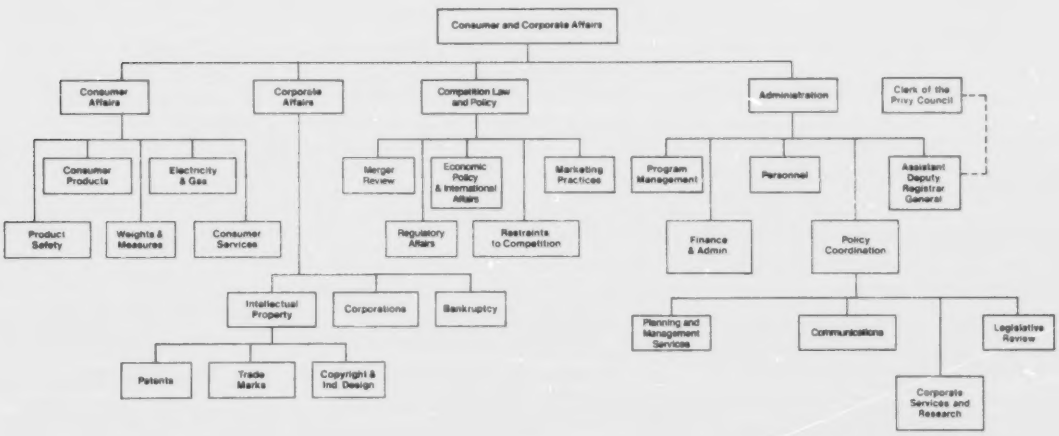

Organization Structure: With the exception of Administration, each Activity has a head who reports directly to the Deputy Minister. In the case of the Competition Law and Policy Activity, the head of the Activity is the Director of Investigation and Research who reports annually to Parliament through the Minister with respect to Competition Act matters in accordance with the provisions of the Act. The Deputy Minister, in addition to his overall departmental responsibilities, is responsible for the Administration Activity, so the heads of its components report directly to him.

Within the Administration Activity are the central service functions of finance, administration, electronic data processing, personnel

and the central government requirements administered by the Assistant Deputy Registrar General. The Departmental Secretariat provides support services to the Deputy Minister and the Department in their relations with the Minister, Cabinet and Parliamentary Committees. It also has departmental responsibility for the application of the Access to Information and Privacy Acts. The Policy Coordination Bureau headed by an Assistant Deputy Minister is responsible for departmental policy research, analysis and liaison; legislative reform; communications; and program evaluation.

The headquarters of Consumer and Corporate Affairs Canada is in Ottawa-Hull. The Program is delivered through the headquarters offices and field locations in five geographic regions.

C. External Factors influencing the Program

In view of the Government's continued commitment to downsizing, fiscal restraint, harmonization of program delivery with the provinces, and increased reliance on the private sector to lead economic renewal the following trends in the environment are of specific concern to the Department.

The Canadian consumer is aging and more sophisticated. The importance of services and technology, coupled with the expansion of product selection and the widening scope of consumer needs, has contributed to increasing the complexity of the marketplace. This makes it difficult to determine the appropriate levels of consumer protection. Pressure continues for less government intervention.

The segmentation of mass markets is continuing. For example, the market for basic physical needs is characterized by price competition and attempts to improve distribution and delivery while the market serving psychological needs is met by specialization and is characterized by competition in innovation, advertising and quality. A lot of products are associated with lifestyles and with one another. There is more joint advertising, corporate sponsorship and reliance on trade marks.

The nature of competition is changing due to movements in trading patterns and shifts in where markets are focussing. Non-traditional rivals are competing for new markets while continuing to operate under the distinct rules of their former markets. This will trigger demands for new regulation and create new waves of price competition.

Corporate activity across national borders is on the rise. The emergence of the world market in financing is accelerating this trend. More international cooperation will be required to maintain appropriate regulatory supervision. Some loss of leverage on the part of regulators is likely to result from markets outgrowing legal jurisdictions.

Trade and investment flows are emerging as difficult issues. Protectionist measures, capital flows, and industry competitiveness all derive from the growth and dissemination of knowledge. Successful resolution of these tensions will depend upon the relation between market structures and the framework for intellectual property policy. International pressure for harmonization of intellectual property rules and free investment flows will continue.

Technological change has also changed the nature of financing. Substitution among the range of financial instruments is more possible. As a result borrowers are more frequently by-passing traditional lending institutions and issuing securities. In response to this competitive pressure banks are entering the securities markets by packaging debt for sale. Firms are pressed to offer a full financial services package and to acquire the associated expertise.

D. Program Effectiveness

Effectiveness measures for each of the activities are presented as appropriate in Section II, Analysis by Activity. These indicators address, among other factors, the ability to satisfy statutory obligation. Evaluation of effectiveness by program component is performed by the Program Evaluation Division of the Policy Coordination Bureau.

Section II
Analysis by Activity

A. Consumer Affairs

Objective

To establish and enforce rules and promote policies to protect, inform, assist and represent consumers, and to maintain equity in market transactions based on measurement.

Description

Consumer Affairs aims to promote a safe, orderly and equitable marketplace for both traders and consumers. In consultation with other departments and agencies and the private and non-profit sectors, the Bureau establishes and enforces regulations and administers voluntary programs to promote protection of the interests of consumers in the Canadian marketplace, fair competition in the identification and presentation of products and accurate and equitable marketplace transactions based on measurement. Through its compliance program (which includes inspection, trader education and enforcement), the Bureau provides for the objective verification of marketplace practices and the initiation of appropriate actions to correct incidents where the interests of marketplace participants could be jeopardized.

The Activity is organized into five operational sub-activities:

Consumer Services: identifies, analyses and articulates consumer issues, and works with the business community, non-profit organizations and government departments, as appropriate, to address and resolve those issues. It administers a program of financial assistance to non-profit organizations for projects related to the consumer interest. Consumer Services also administers the Tax Rebate Discounting Act.

Consumer Products: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to prevent product misrepresentation in the marketplace. Through compliance activities, it aims to detect and prevent fraud and deception in the packaging, labelling, quality, quantity, composition and advertising of a wide range of food and non-food products and ensure that consumers have accurate and necessary information to differentiate among product choices.

Product Safety: is responsible for the enforcement of legislation and the administration of voluntary programs to protect against hazardous products in the marketplace. Supported by field inspection and compliance activities, it identifies hazards in products, regulates where necessary, and ensures that dangerous products are removed from the marketplace.

Weights and Measures: establishes specifications, examines and approves weighing and measuring devices used in trade, calibrates and certifies measurement standards, certifies test equipment used by industry and government, verifies, through a field inspection program, the accuracy and appropriate usage of all weighing and measuring devices used in trade, verifies the net quantity of commodities sold on the basis of measure and defines units of measurement to be used in trade.

Electricity and Gas: determines units and enforces standards of measurement, establishes specifications for, and approves energy metering devices used in trade, calibrates and certifies measurement standards, verifies meters and ancillary equipment to ensure accuracy, investigates and arbitrates disputes between buyers and sellers of electricity and gas, and is responsible for accreditation of manufacturers, utilities and private meter verifiers.

The above mentioned operational sub-activities are supported by administrative personnel both at Headquarters and in the regions.

Administration: includes the Office of the Assistant Deputy Minister, a Directorate of Regulation and Standards, a Management Services Branch, Regional Directors, and Regional Finance, Administration and Personnel units.

Operations: is a centrally controlled budget for capital equipment, legal fees and some materiel for field offices.

Most of the human resources are located in five regional and in other offices across the country.

Resource Summary

The Consumer Affairs Activity accounts for about 43% of the Department's 1988-89 budget. Personnel expenditures make up approximately 76% of the activity total.

Figure 3: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Consumer Services	4,241	49	4,123	49	4,111	54
Consumer Products	13,258	266	13,179	272	12,540	261
Product Safety*	5,896	93	5,631	93	5,363	88
Weights and Measures	15,617	307	15,342	314	15,098	301
Electricity and Gas	9,666	196	9,621	196	9,284	195
Administration	4,378	91	4,151	76	4,164	86
Operations	4,354	-	3,673	-	4,373	-
Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Home-owners*	-	-	-	-	32,815	68
	57,410	1,002	55,720	1,000	87,748	1,053
Revenue	5,600		5,700		5,004	

* The Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Home-owners was closed on March 31, 1987 and residual functions were transferred to the Product Safety sub-activity in 1987-88.

Explanation of change: The financial requirements for 1988-89 are $1.7 million higher than the 1987-88 forecast expenditure. The difference mainly reflects an increase in salaries and contributions to employee benefit plans due to inflation.

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditure. For more details on revenue, see Section IV, Supplementary Information, page 46.

Results

Most of the work of Consumer Affairs involves the development and enforcement of regulations under various statutes which deal with accuracy of measurement and equity in trade based on measure, and the safety, quality, quantity, labelling and advertising of consumer products. Enforcement is carried out through an inspection program supported by laboratory testing facilities.

Key measures of marketplace performance in respect of Bureau administered legislation and, to some extent, the Bureau's effectiveness for two sub-activities (Weights and Measures and Electricity and Gas) are compliance rates (see figures 4 and 5), i.e. the percentage of meters and devices on the market which are found to meet the requirements of applicable legislation. Consumer Products also utilizes compliance information in the administration of its programs and, while available data is useful at some level of detail, it does not lend itself to high levels of aggregation in a meaningful manner.

The compliance rate indicators, as presented in figures 4 and 5, are highly aggregated and will fluctuate according to a number of factors. For example, the overall compliance rate for small and heavy duty devices is an average of compliance rates for each of several different classes of devices. Thus overall compliance will vary with the mix of devices inspected during a period of time. In Weights and Measures, indicators based on the economic impact of non-compliance are expected to be used on an experimental basis during 1988-89; these will assist in the establishment of priorities for enforcement strategies.

Weights and Measures: The sub-activity's workload is determined by legislative requirements and by the frequency of inspection of commodities and of in-service devices required to achieve compliance with legislation. The Weights and Measures Act requires that device designs be approved, that new devices be initially inspected before use and then, periodically verified for compliance based on an optimum coverage cycle and selective enforcement. Measurement standards must be calibrated and certified on a regular basis. Inspection strategies are composed of two major components: first, the cyclical inspection of all devices used in trade to ensure universal coverage of the marketplace every few years, and second, the selective inspection of areas of major non-compliance. Weighing devices located in primary grain elevators must, by law, be inspected and certified every year.

Overall compliance rates are not expected to vary significantly. During 1988-89, the sub-activity will continue to direct inspection resources to the more severe problem areas (device types with low compliance and high economic impact in the marketplace) at the expense of full market coverage. Further resource reductions to those which have already taken place in recent years, combined with the introduction of new economic impact indicators which will be tested in 1988-89 (in an attempt to determine the economic value of non compliance), could result in adjustments to inspection priorities and approaches in future years. In addition, final reports on the feasibility of privatizing some inspection functions as well as on the possibility of implementing a "ticketing" procedure for minor, non-criminal offences will have been evaluated during 1987-88. Fees charged for services provided by the sub-activity will be reviewed on an ongoing basis and increased where warranted.

Figure 4: Compliance Rates - Weights and Measures

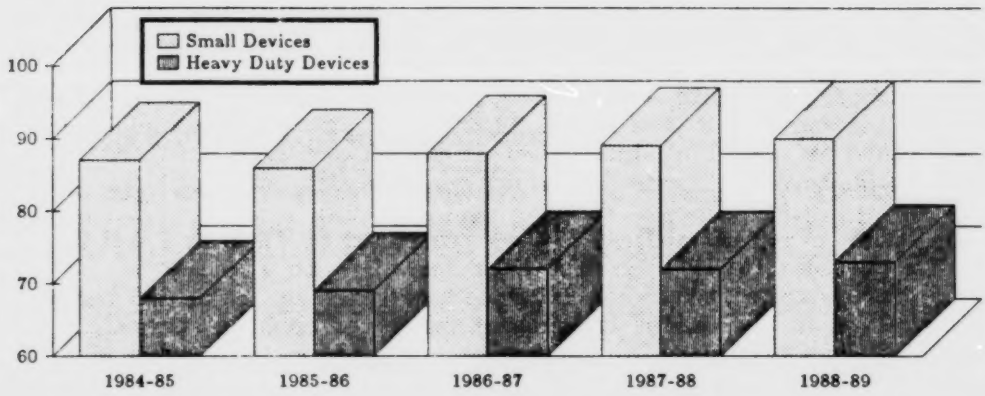

Evaluation studies have been examining the opportunities that exist for privatization and/or cost recovery of program activities. A parallel study to enhance measures of performance and impact for the Weights and Measures inspection function will provide an economic basis for setting priorities in the allocation of inspection resources and in the formulation of improved performance measures.

Electricity and Gas: The majority of inspection work in Electricity and Gas is mandatory. Most of the workload is determined by the number of new meters entering the marketplace and the number of in-service meters due for re-verification. The frequency of re-verification of in-service meters is legislated. The sub-activity exercises control over some 13 million metering devices used in Canada and expects to verify some two million meters in 1988-89 through the application of sampling techniques.

Figure 5: Compliance Rates - Electricity and Gas

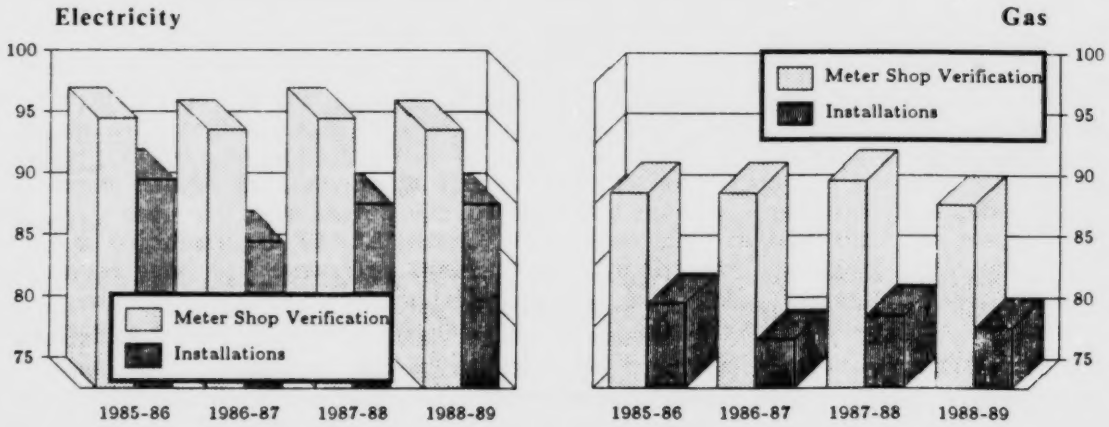

In 1988-89, the major thrust following completion of legally mandatory work will continue to be the implementation of accreditation of meter manufacturers, utilities and private meter verifiers as provided for by the Electricity and Gas Inspection Act. The first accreditations of large utilities which will occur during 1987-88 will serve as models for the other remaining utilities. Because accreditation is a voluntary undertaking, its full potential cannot be assessed at this time. Decreases in revenues generated by the sub-activity are contingent on the reduction in the number of meters verified by government inspectors and could be significant for larger utilities.

Consumer Products: Through its inspection program, the sub-activity monitors the marketplace to identify products which do not comply with its legislation and takes corrective action as required. Consumer Products enforces legislation and administers voluntary programs covering approximately 300 consumer products involving 40,000 brands, the estimated annual consumption of which is valued at some $50 billion.

In 1988-89, Consumer Products will pursue a compliance program directed at the detection and correction of fraudulent problem areas and will continue to give increased inspection attention to imported textile products. Regulatory review and reform initiatives will continue to be given high priority. Final decisions resulting from the recommendations of the Ministerial Task Force on Program Review are expected to be known during 1987-88 as well as the results of an extensive program evaluation; these could result in the implementation of policy and operational changes during the fiscal year. Major policy and regulatory initiatives will include such matters as irradiated foods, nutrition labelling and country of origin labelling requirements.

In order to reduce costs and improve effectiveness, and to follow up on Ministerial Task Force on Program Review recommendations, an evaluation of the radio and television food advertising pre-clearance process, carried out under authority of the Broadcasting Act and Regulations, was conducted in consultation with the Department of Communications, the CRTC and representatives of industry and consumer associations. The broadcasting regulations require that the Department approve, prior to broadcast, all food advertisements to which the Food and Drugs Act applies. In 1986, approximately 14,000 advertisements were reviewed. According to the results of the evaluation, the pre-clearance process is considered an effective enforcement strategy to enhance compliance with the relevant federal food legislation. Consumer Products is developing guidelines, in consultation with affected parties, to implement the accepted recommendations in addition to amending the Radio and Television Broadcasting Regulations in consultation with the CRTC, to allow for exemption of certain types of food commercials from the pre-clearance process. Studies examining Consumer Products regulations affecting the food and textile sectors, presently being completed, are reporting on the need for program information and the extent to which modifications are required to ensure the most effective program presence.

An independent study evaluated the feasibility of consolidating the Consumer Products and Marketing Practices sub-activities. The study found that there was no evidence of overlap or duplication and that important differences distinguish the two sub-activities.

Product Safety: The sub-activity enforces the Hazardous Products Act under which 38 product areas are banned (e.g., lead pigments in paint) and 39 others regulated (e.g., children's toys and furniture, the labelling of household chemicals and fire hazards in textile products).

Public concern over a variety of safety related issues is anticipated to continue increasing the sub-activity's workload during upcoming years. Major items are expected to include products used in leisure activities, by the elderly, as well as products such as toxic chemicals and those sold secondhand. The safety of products used by infants and children will continue to be a priority. The review of the federal hazardous products programs currently underway could have a significant impact on the sub-activity. The Hazardous Products Act is under review and further changes can be anticipated in addition to the recent amendments to implement the Workplace Hazardous Materials Information System. Moves toward voluntary programs and other forms of industry self-regulation have been initiated and will be pursued, as will the emphasis on information programs to promote safer products and to warn consumers of unsafe products.

Consumer Services: With the exception of the Tax Rebate Discounting Act, the sub-activity takes a non-legislative approach to improving the consumer's standing in the marketplace.

In 1988-89, Consumer Services will focus on major initiatives to promote the consumer interest, on national consumer problems and on contributing to the Department's policy function in promoting the consumer interest in marketplace and government decisions; a major project to that end will be the review of the Department's current consumer legislation and the development of a consumer policy framework. The sub-activity will negotiate with business, the non-profit sector and government departments for changes in marketplace practices that affect consumers and will seek to influence the policies and programs of other government departments. A review of the consumer assistance funding program is to be completed during 1987 and may require the implementation of changes during 1988-89.

B. Corporate Affairs

Objective

To provide an institutional framework for the orderly conduct of business, the accumulation of capital, and the protection and promotion of intellectual and industrial property in Canada.

Description

The Corporate Affairs Activity comprises four sub-activities: Bankruptcy, Corporations, Intellectual Property and Administration. The Intellectual Property Directorate comprises the Patent Office, the Trade Marks Office and the Copyright and Industrial Design Office.

Eighty per cent of Corporate Affairs' personnel are located at headquarters; Bankruptcy services are provided in 15 locations across Canada.

Bankruptcy: supervises the administration of bankruptcy in Canada, with emphasis on accessibility of service to debtors, on monitoring the quality of estate administration by private sector trustees and detecting offences committed as part of insolvency proceedings. The Superintendent of Bankruptcy is also responsible for the maintenance of trust funds related to bankruptcies (see Section IV, page 48).

Corporations: is primarily responsible for the incorporation of federal corporations, surveillance of their adherence to the law, and providing public access to corporate information. The Director of Corporations, through Ministerial delegation, is also responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Winding-Up Act (see Section IV, page 48).

Intellectual Property: is responsible for granting or registering equitable exclusive intellectual and industrial property rights and ensuring that information acquired, in exchange for such rights, is made available to promote exploitation of innovative technologies in Canada.

Administration: is responsible for overall coordination and administration of the sub-activities in the areas of financial and human resources.

Resource Summary

The Corporate Affairs Activity accounts for approximately 23% of the Department's 1988-89 budget. Personnel costs amount to approximately 81% of the activity's total resources.

Figure 6: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Bankruptcy	8,261	137	8,087	140	8,217	141
Corporations	2,614	56	2,432	56	2,944	57
Intellectual Property						
Patents	14,090	258	14,937	267	12,739	254
Trade Marks	4,696	83	5,340	86	4,073	93
Copyright and Industrial Design	581	13	630	14	696	14
Administration	585	9	582	9	574	10
	30,827	556	32,008	572	29,243	569

Figure 7: Revenue

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Bankruptcy	3,800	5,000	6,333
Corporations	10,000	10,600	11,879
Intellectual Property			
Patents	24,496	22,745	22,895
Trade Marks	12,004	11,764	11,716
Copyright and Industrial Design	964	932	927
	51,264	51,041	53,750

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. Fee schedules are established for services which result in a direct benefit accruing to the recipients. For more details, see Section IV, Supplementary Information, page 46.

Results

Because Corporate Affairs' operations involve the administration of legislation, resource requirements are contingent upon workloads which are dependent on public demand for services explicitly dictated by statutes, with due account for appropriate levels of service. A meaningful linkage of results to resources can only be made at the sub-activity level.

Bankruptcy: The objective of this sub-activity is to restore to more productive use those resources which have been locked up in an insolvent business, to ensure the fair and equitable treatment of debtors and creditors, and to prevent fraud in insolvent estate administration.

The mandatory workload of the Superintendent includes the licensing of trustees, the supervision of the administration of insolvencies by those trustees and the registration and public disclosure of bankruptcy proceedings. Because the administration of the Act relies heavily on the private sector working under the supervision of the Superintendent, the achievement of program objectives necessitates the ongoing development of policy and guidelines as well as the conduct of monitoring, audits and investigations to ensure compliance and the overall reliability of the bankruptcy system.

Figure 8 compares the number of proceedings, the unit cost in current dollars and the coverage rate. The coverage rate is used to measure the key statutory processes: bankruptcy filings, chairing of creditors meetings, the issuance of letters of comment and the examination of bankrupts. The rate represents the proportion of the entire range of statutory responsibilities being discharged. The coverage rate will be maintained at 62% despite the significant increase in workload starting in 1986-87 combined with the stabilization of resource levels.

Figure 8: Bankruptcy Statistics on Mandatory Workload Demands

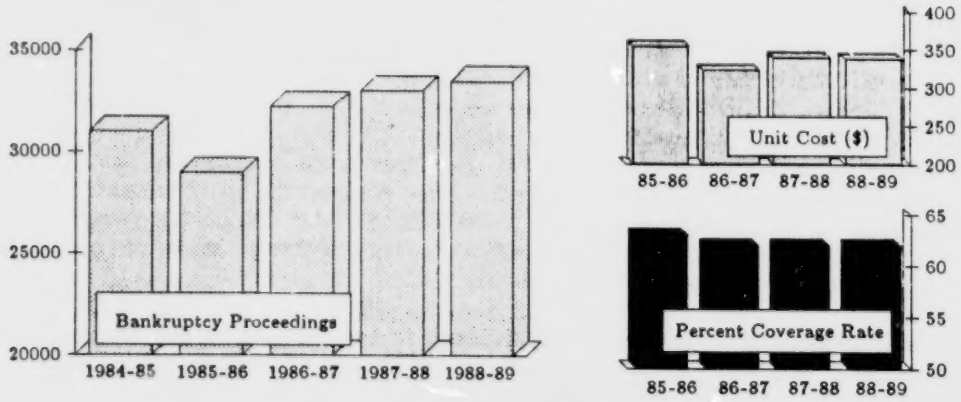

Further details are provided in Section III, Recent Performance, page 40.

Further projects to assess the feasibility of privatizing the audit function through the established community of trustees will continue in 1988-89. The audit function currently oversees the operation of upwards of 700 trustees responsible for the administration of approximately one billion dollars in assets.

Corporations: The objective of this sub-activity is to regulate the creation and existence of federal corporations and maintain order and fairness in the corporate environment. In order to do so, the sub-activity must, through its Corporate Services division, certify articles of incorporation or amendments, process statutory filings and provide information on corporate status and performance. Through its Enforcement and Investigation division, the sub-activity must also rule on exemptions from statutory requirements and, subject to availability of resources, undertake enforcement and investigation action. The volumes and unit costs in current dollars are shown in figure 9.

Figure 9: Corporations Statistics on Mandatory Workload Demands

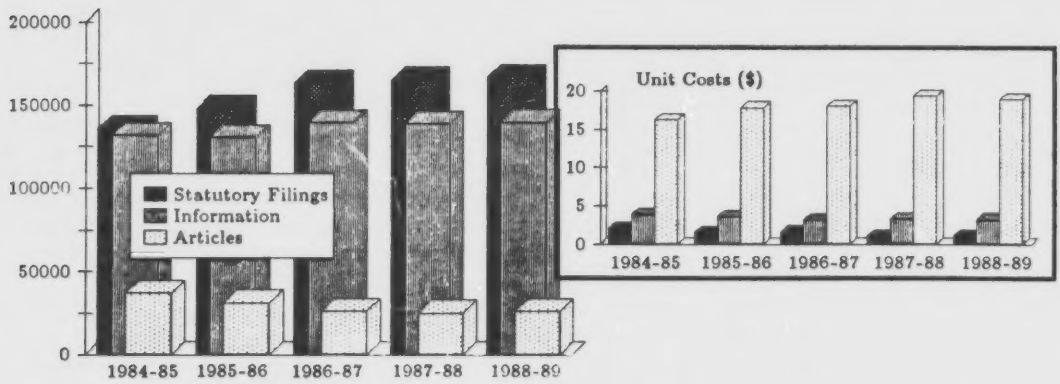

The number of incorporations appears to have stabilized following the drop recorded after the fee increases in 1985-86. The recent tabling in Quebec of new corporate legislation may, however, impact on the demand for services in the years ahead. Certain provisions of the new legislation will render provincial incorporation mandatory for firms wishing to carry on business in Quebec. The number of incorporations cannot, however, be directly linked to the total workload since ongoing enforcement related activities such as statutory filings must be pursued on the existing corporate population.

The stabilization of the rate of incorporations may allow the sub-activity to increase its level of surveillance thereby increasing its effectiveness in the marketplace.

Intellectual Property: To achieve its objective of granting or registering equitable, exclusive intellectual and industrial property rights and facilitating technological information dissemination, the Intellectual Property Directorate must examine, grant and register or reject patent, trade mark, copyright and industrial design applications.

The following table is illustrative of workload and unit cost (in current dollars) progression.

Figure 10: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Patents and Trade Marks.

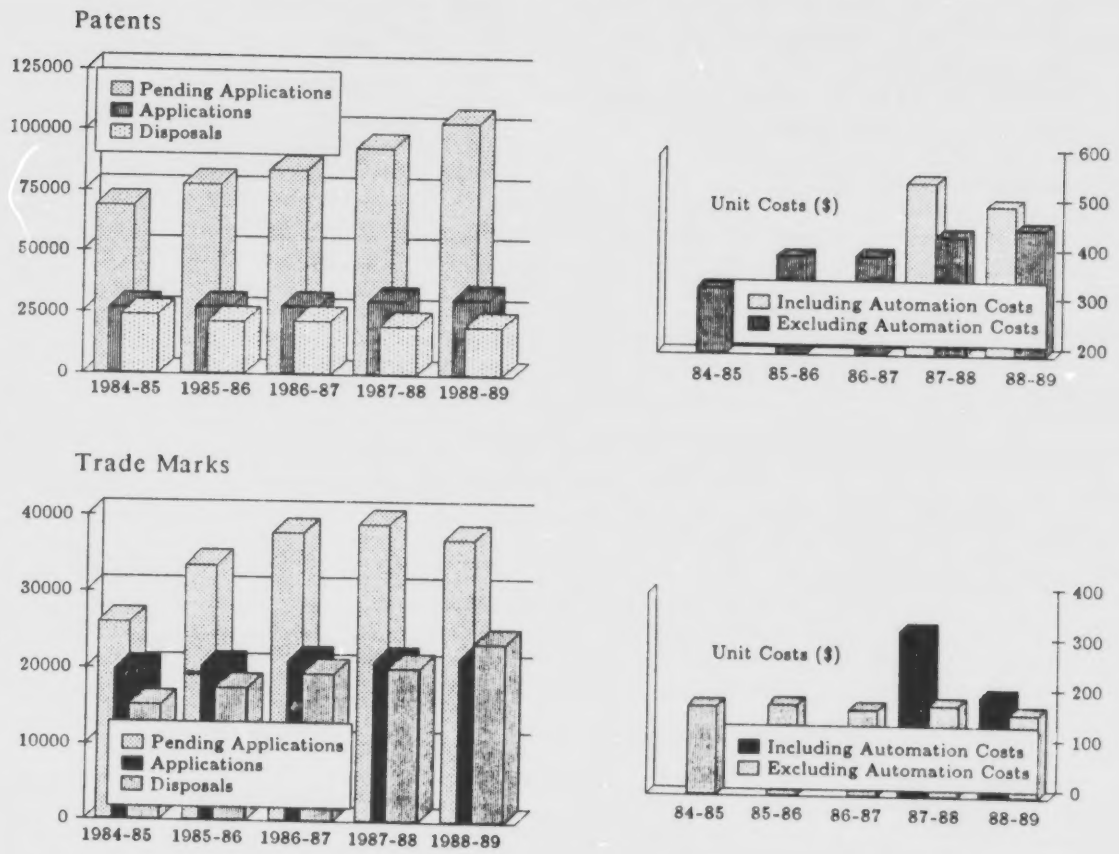

A steadily growing demand for services combined with a stabilization of production levels has led to an increase in the caseload of pending Patent applications. Various approaches are currently under study which will, if implemented, reduce the caseload to a manageable level once the new provisions of the amended Patent Act are implemented.

Significant pressures will be exerted on the Patent sub-activity as it attempts to respond to changes brought about by new legislation, by the continuation of its efforts towards automation of the operations of the Patent Office and adherence to the Patent Cooperation Treaty. Expected to extend over many years, the changes will require substantial adjustments to the operations and systems of the Patent Office. The requirement to administer both the old and new Patent Acts over a period of years combined with the ongoing automation efforts will necessitate major changes in program delivery.

In Trade Marks, 1988-89 will see the culmination of many years of effort to improve the overall level of service to clients. Previous years efforts to reduce part of the lengthy registration process resulted in partial automation of the search and examination process. The overall process was however, seriously hindered by the Office's outdated automated support systems to register marks. The current and future years drive to upgrade or replace all components of the automated system is expected to increase the Office's ability to register marks more quickly, increase revenue, and improve the consistency of decisions.

Figure 11: Intellectual Property Statistics on Mandatory Workload Demands: Copyright and Industrial Design

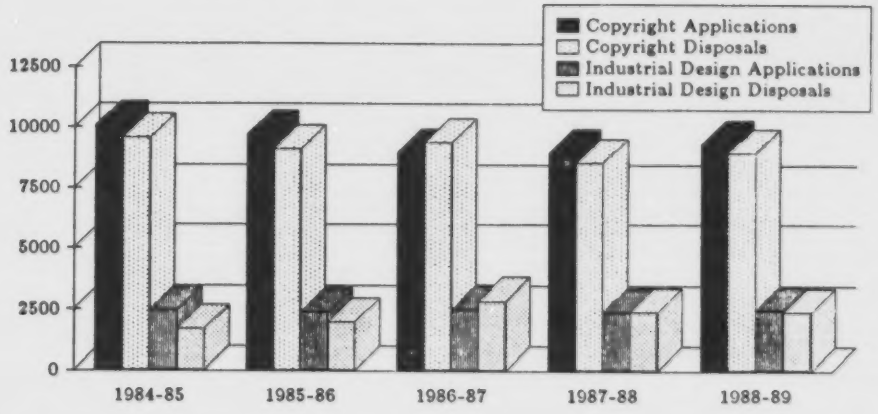

The Copyright and Industrial Design Branch may experience increased workload with the passage of amendments to the Copyright Act. The legislation being contemplated will widen the scope of protection to include protection for computer software, increase penalties for commercial piracy, and clarify the relationship between the Copyright and Industrial Design Acts with respect to articles produced by an industrial process.

C. Competition Law and Policy

Objective

To administer and enforce the Competition Act in accordance with the purpose set out therein, and to promote policies that enhance effective and equitable operation of a competitive and dynamic market economy.

Description

The Activity administers the Competition Act and promotes competition policy considerations in the development and implementation of economic policy. It promotes public understanding of the content and scope of the Act and of the social and economic significance of an effective competition policy and represents Canada's interest in international competition policy issues.

The Director of Investigation and Research reports to the Deputy Minister on matters of competition policy outside of enforcement of the Act and on matters relating to the administration of the resources of the Bureau; he also reports annually to Parliament through the Minister concerning Competition Act matters in accordance with the provisions of the Act.

The Activity is comprised of the following sub-activities:

Merger Review: administration of the non-criminal provisions of the Act relating to mergers.

Marketing Practices: administration of the criminal provisions of the Act relating to misleading advertising and deceptive marketing practices.

Regulatory Affairs: representations under the authority of the Act to boards, commissions and other tribunals on issues relating to economic efficiency and competition in regulated industries.

Restraints to Competition: administration of the provisions of the Act excluding merger, misleading advertising and deceptive marketing practices.

Economic Policy and International Affairs: development of enforcement policy and economic analysis of competition policy issues in support of the Bureau's activities; participation in the development of federal economic policy; advice to the Minister on competition policy issues and support for the development of competition-related legislation; representation of Canadian interests relating to competition and trade issues in international forums.

Administration: executive and general management, planning and reporting, coordination and central support services in finance, personnel and administration.

Most Activity personnel are located at headquarters; Marketing Practices maintains 12 offices across the country where more than 70% of this sub-activity's personnel are located. Restraints to Competition maintains a Regional Office in Vancouver.

Resource Summary

The Activity accounts for approximately 14% of the Department's 1988-89 budget. The largest item of expenditure is personnel costs, and represents 74% of the total budget.

Figure 12: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Merger Review	**2,284**	**26**	3,344	25	242	-
Marketing Practices	**4,258**	**76**	3,989	77	3,801	74
Regulatory Affairs	**1,555**	**23**	1,520	23	1,235	22
Restraints to Competition	**4,898**	**83**	4,575	86	5,904	107
Economic Policy and International Affairs	**769**	**12**	746	12	978	18
Administration	**4,184**	**31**	3,459	32	3,561	30
	17,948	**251**	17,633	255	15,721	251
Revenue	**1,000**		1,260		1,133	

Revenues are not available to the Department as offsets against expenditures. For more details on revenue, see Section IV, Supplementary Information, page 46.

Impact of new Act on Bureau Activities

The new Competition Act resulted in substantial changes to the work of the Activity. Full implementation of the legislation with proclamation of the merger pre-notification provisions occurred on July 15, 1987.

The new Act broadened considerably the scope of Canadian competition legislation, and includes new or amended provisions for the purpose of more effective protection and stimulation of competition in domestic and international markets. Public demands are growing - particularly with respect to the need for the timely review and analysis of major business merger transactions. Strong expectations exist in the business

and legal sectors that the legislation will be an effective and efficient instrument to maintain vigorous competition.

A principal reason for the development of the new legislation was the need to have in Canada effective legislation governing merger and other acquisition transactions. This has been accomplished by replacing the former criminal law provision in the Combines Investigation Act with non-criminal provisions. The focal point of increased Bureau workload and demands for service from the public is enforcement of the new merger provisions.

The workload developed to such an extent that the Bureau, for maximum program effectiveness, created a Merger Branch to work exclusively in this domain. At times, however, up to 40 members of the Activity have been involved on various aspects of merger work in comparison to an average of seven person-years for merger-related matters under the Combines Investigation Act. Merger work is characterized by significant time pressures; the need to develop highly sophisticated analyses of the potential impact of a merger on competition; and a need for the application to individual cases of highly specialized expertise. The new workload requires increased consultation with outside industry, economic, legal and accounting experts in order that the Director of Investigation and Research can ensure that his decisions are properly informed ones in merger matters which may have a significant bearing on the Canadian marketplace.

Transactions subject to pre-notification require the extensive filing of relevant background information in support of a proposed merger, and comprehensive review by the Activity on an expeditious basis. They must be held in abeyance by the parties for up to 21 days after filing, unless a challenge is brought by the Director.

Modified reporting systems are being developed, to reflect the changed workload, and will provide meaningful workload and performance indicators in future years.

The Bureau will collaborate with other Bureaux of the Department on the reform of legislation respecting intellectual property rights and business corporations. It will participate in the ongoing development of federal economic policy, in such areas as regulatory reform in the telecommunications and transportation industries; the changing regulatory structure for financial markets; privatization and the ongoing free trade negotiation process. All of these areas will require an increased emphasis on highly complex economic analyses. The Activity also maintains bilateral antitrust relations with other countries and participates in antitrust-related discussions in multilateral forums. This work is important to minimize conflicts of national jurisdiction and procedures in antitrust matters.

Results

Demands for Service are primarily from the business community. Included are complaints that the Act may have been contravened; requests for general or specific information, compliance opinions and presentations of an educational nature; and requirements for the analysis of merger and other acquisition proposals. Any increase in these demands, which must be responded to, directly affects resources available for other work.

Figure 13: Demands for Service

	Activity excluding Marketing Practices			Marketing Practices		
	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Requests for information	1,600	1,400	1,123	20,000	16,000	21,328
Compliance Requests	150	125	129	1,050	1,050	1,281
General merger Reviews*	500	500	400	N/A	N/A	N/A
Education Requests	70	50	50	150	150	161
Complaints	1,000	1,000	1,093	11,000	10,700	12,382
Total	3,320	3,075	2,795	32,200	27,900	35,152

* The merger review data does not include Investment Canada Reviews.

Complaints are the primary stimulus to all enforcement activities. There is a direct linkage between the volume of incoming complaints and the consequent workload. A preliminary study is carried out on all complaints received: this entails an analysis and review of the information received to determine whether or not there is sufficient indication of a violation of the Act to commence an inquiry.

With the exception of the Marketing Practices sub-activity, indications of a substantive complaint lead to a more thorough preliminary assessment. Because of the volume of complaints, the Marketing Practices sub-activity terminates some preliminary studies without enforcement action. This occurs in cases where the effects on the marketplace are small, any public benefits derived from enforcement action would be minimal, and the company involved would be subjected to undue hardship. Significant changes are not projected in the volume of complaints.

Figure 14: Complaint and Impact Data

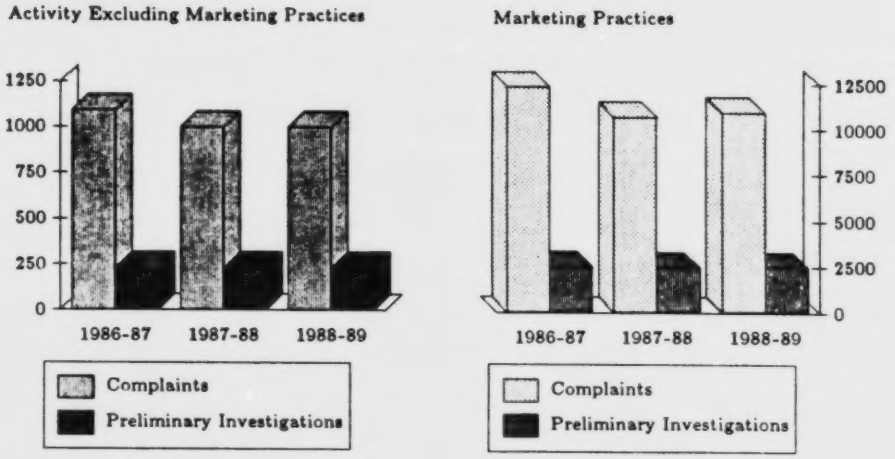

Where preliminary assessment provides reason to believe that an offence has been committed, a formal inquiry is commenced. On completion, a formal inquiry must be referred to the Attorney General or Competition Tribunal for appropriate action, or discontinued by the Director, as required by the provisions of the Act.

In keeping with the recommendation of the Ministerial Task Force on Program Review to increase negotiated settlements, the Director will consider discontinuing an inquiry under the criminal provisions of the Act on the basis of undertaking by the person under inquiry that would ensure the cessation of the questionable practice; the restoration of the pre-existing marketplace equilibrium; or a clear commitment to a future course of compliance.

Figure 15 presents completion data for formal inquiries and interventions.

Figure 15: Completion Data

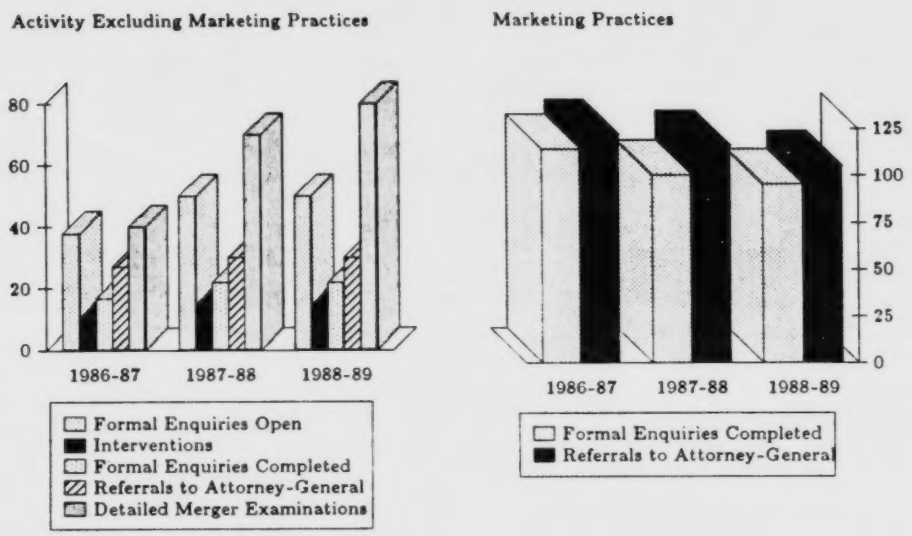

Further details are provided in Section III, Recent Performance, page 41.

The Attorney General decides whether cases referred will be pursued in the courts, and is responsible for subsequent prosecutions with Activity support. Figure 16 presents data on prosecutions.

Figure 16: Court Action

	Activity excluding Marketing Practices			Marketing Practices		
	84-85	85-86	86-87	84-85	85-86	86-87
Proceedings Commenced	17	19	13	116	116	143
Applications to Competition Tribunal	-	-	1	N/A	N/A	N/A
Completed Court Cases	20	17	22	133	106	154
Convictions	12	11	16	114	86	115
Non-Convictions	8	6	6	19	20	39

Forecasts are not provided, since the Activity does not control the process after referral.

The value of a successful prosecution relates not only to the sentence handed down against a particular offender, but also to the deterrent effect for the marketplace as a whole. A measure of this deterrent is the average level of fines imposed by the courts.

Figure 17: Results of Court Actions-Activity Total

	1984-85	1985-86	1986-87
Total Convictions	126	97	131
Total Fines Levied ($000)	1,821	837	1,630
Average Fine ($000)	14.5	8.6	12.4

Revenue generated as displayed in figure 12 and total fines levied are dissimilar since fines levied are not necessarily paid in the fiscal year in which they are awarded, and in addition may be appealed successfully by the defendants.

The need for an enhanced Program of Compliance is clear both to stimulate compliance with the Act, and to provide a cost effective alternative to enforcement activity. Public communications, to ensure that the business and legal communities are fully aware of the scope and intent of the Act and of the results of actions by the Bureau, must be expanded. Such compliance and communications programs should eventually reduce the incidence of cases requiring full enforcement activities.

Program Effectiveness (as it relates to the Marketing Practices sub-activity): An evaluation of the Marketing Practices sub-activity examined the effectiveness of the compliance-oriented activities and identified ways to improve performance. The evaluation focussed on the enforcement, compliance and information activities, all of which are aimed at bringing about compliance with some sections of the Competition Act. Key findings of the evaluation study included: the program is considered to be worthwhile and well managed; investigations are felt by prosecutors to be of high quality; industries vary significantly in their perceptions of the extent of misleading advertising and whether it is a problem in their industry; the program is perceived more as a consumer protection program than as a competition protection program; and there is room to improve the general deterrence impact of the program, in part through increasing the awareness and availability of the communications instruments of the program. The recommendations of the evaluation are being implemented.

An independent study evaluated the feasibility and consequences of consolidating the activities of the Marketing Practices and the Consumer Products sub-activities. The study found that there was no evidence of overlap or duplication and that important differences distinguish the two sub-activities. However, enhanced liaison and coordination would increase program effectiveness and efficiency. As a result, coordinated efforts are being developed for various planning and operational activities.

D. Administration

Objective

To provide management direction, policy and planning co-ordination and central administrative services to the Department; to fulfill the functions of Registrar General of Canada and enable the Assistant Deputy Registrar General to administer the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders.

Description

The Administration Activity is made up of five sub-activities:

Program Management: includes the offices of the Minister and Deputy Minister, the Departmental Secretariat and Legal Services.

Policy Coordination Bureau: is comprised of the Legislative Review Branch; the Corporate Services and Research Branch; the Communications Branch and the Planning and Management Services Branch. It is responsible for research and analysis leading to policy development as well as to legislative and regulatory review and reform in the consumer and corporate affairs areas; for increasing the effectiveness of departmental input into governmental policy formulation and for supporting and reinforcing departmental programs through the development of structured communications strategies as well as liaison and consultation activities, program evaluation and for the coordination of the Department's corporate/strategic planning activities.

Finance and Administration Directorate: provides financial, administrative and informatics policy, coordination and services including library services as well as the corporate level financial and operational planning and control coordination function. It is also responsible for maintaining an independent and sound internal audit function.

Personnel Branch: administers the personnel management system within the Department and provides personnel policies, advice and services to departmental management and employees in human resources planning, staffing, classification, staff relations, official languages, training, affirmative action, pay and benefits, redeployment and employee counselling and personnel information.

Assistant Deputy Registrar General of Canada: fulfills, on behalf of the Registrar General of Canada, his responsibilities under the Formal Documents regulations pursuant to the Public Officers Act and the Seals Act and other statutes; and administers the Prime Minister's Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders. In addition, the Assistant Deputy Registrar General provides guidance on Conflict of Interest matters whenever consulted by departments, agencies, other governments and individuals.

Resource Summary

The Administration Activity accounts for approximately 20% of the Department's 1988-89 budget. The two largest items of expenditure are personnel costs and professional and special services and represent respectively 70% and 10% of the activity total.

Figure 18: Activity Resource Summary

(thousands of dollars)	Estimates 1988-89		Forecast 1987-88		Actual 1986-87	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management	2,625	49	2,897	55	2,858	49
Policy Coordination	8,728	107	8,282	109	8,201	109
Finance and Administration	10,654	172	11,202	182	10,963	184
Personnel	3,115	61	3,248	62	3,200	65
Assistant Deputy Registrar General	1,835	24	1,982	29	1,875	26
	26,957	413	27,611	437	27,097	433
Revenue	50		136		422	

Results

Some specific targets for 1988-89 include:

- development of appropriate policy proposals for legislative reform of the Bankruptcy Act, the Copyright Act (Phase II) and a number of other aspects of business law;
- completion of program evaluations and final reports in the areas of bankruptcy, corporations, publications and communications;
- completion of the departmental implementation of the "administrative reform of the staffing process" including the delegation of additional personnel authority, development of policies and procedures and training of managers and personnel officers;
- continued administration of the new Conflict of Interest and Post-Employment Code by the Assistant Deputy Registrar General. Work will continue on the development of systems to cope with increased responsibilities and numbers of clients. New responsibilities under the Lobbyists Registration Act, once promulgated will be implemented; and

- further automation of departmental financial and administrative system as part of an ongoing effort to maintain or improve service levels within an effective control framework.

Figures 19 and 20 show the ratio of overhead person-years and overhead costs to the Program total.

Figure 19: Relationship of Administration (Program Support) Person-Years to Total Departmental Person-Years

	Estimates 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Departmental person-years	**2,222**	2,264	2,306
Program support person-years*	**359**	382	370
Percentage of total	**16.2%**	16.9%	16.0%

Figure 20: Relationship of Administration (Program Support) Expenditures to Total Departmental Expenditures

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Total Departmental expenditures	**133,142**	132,972	159,809
Program support expenditures*	**23,138**	23,376	22,432
Percentage of total	**17.4%**	17.6%	14.0%

* Administration person-years and expenditures excluding those in areas not considered as support to the Department e.g. the Office of the Assistant Deputy Registrar General and the Legislative Review Branch in the Policy Coordination Bureau.

The ratio of overhead costs (expenditures and person-years) to the Program total has increased starting in 1987-88 due to the reduction in the total Departmental expenditure following the phase-out of the Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners.

Section III
Recent Performance

A. Use of 1986-87 Authorities - Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Department			
	Consumer and Corporate Affairs			
1	Operating expenditures	114,744,000	118,385,900	116,491,439
5	Grants and contributions	39,316,000	39,316,000	30,034,891
(S)	Minister of Consumer and Corporate Affairs - Salary and Motor Car Allowance	39,530	41,098	41,098
(S)	Contributions to employee benefit plans	11,640,470	12,903,470	12,903,470
(S)	Refunds of amounts credited to revenue in previous years	-	338,216	338,216
	Total Department - Budgetary	165,740,000	170,984,684	159,809,114

B. Review of Financial Performance

Figure 21: 1986-87 Financial Performance

(thousands of dollars)	1986-87			
	Main Estimates	Total available for use	Actual	Change
Consumer Affairs	54,364	55,348	54,933	415
Corporate Affairs	27,144	29,631	29,243	388
Competition Law and Policy	15,730	16,192	15,721	471
Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners*	42,715	42,080	32,815	9,265
Administration	25,787	27,734	27,097	637
	165,740	170,985	159,809	11,176
Person-years	2,346	2,346	2,306	40

* The Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners was closed on March 31, 1987 and residual functions were transferred to the Consumer Affairs Activity in 1987-88.

Explanation of change: Subsequent to the preparation of the 1986-87 Main Estimates, the initial allocation was increased by $5.2 million mainly as a result of signed collective agreements and adjustments to employee benefit plans (Statutory Vote).

The difference of $11.2 million (and 40 person-years) between 1986-87 actual expenditures and the total available for use is comprised of the following major items:

	$ millions
• Surplus in contributions and associated operating costs due to less homeowers receiving assistance from the Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners than originally anticipated (four person-years).	9.3
• Various other items including the impact of the $500 million government wide reduction in non-statutory spending and measures taken to successfully implement further downsizing in 1987-88 (36 person-years).	1.9

Figure 22: 1986-87 Revenue

(thousands of dollars)	1986-87		
	Main Estimates	Actual	Change
Consumer Affairs	4,651	5,004	353
Corporate Affairs			
Bankruptcy	3,701	6,333	2,632
Corporations	12,643	11,879	(764)
Intellectual Property			
Patents	24,426	22,895	(1,531)
Trade Marks	11,915	11,716	(199)
Copyright and Industrial Design	899	927	28
Competition Law and Policy	1,000	1,133	133
Administration	50	422	372
	59,285	60,309	1,024

Explanation of change: The difference of $1,024,000 between 1986-87 actual revenue and Main Estimates is mainly due to a technical adjustment involving a transfer of $1.6 million from the Undistributed Assets and Unclaimed Dividends accounts.

C. Review of Past Performance

Consumer Affairs: The Bureau actively pursued strategies aimed at achieving voluntary compliance with its legislation, optimizing the effectiveness of its inspection programs and seeking alternatives to direct enforcement. Bureau sub-activities pursued inspection programs which focus on major non-compliance problems, and efforts were directed toward achieving voluntary standards in resolving marketplace problems. For example, in Product Safety, an agreement was reached with the Canadian Council of Furniture Manufacturers to implement a self-regulation program to reduce the cigarette ignition potential of new furniture.

Almost 286,000 device inspections were conducted in the Weights and Measures sub-activity; overall, some 44,000 of these devices were found to be in non-compliance at the time of the inspection and corrective action taken. The shift of program emphasis to selective inspection of problem devices and establishments continued; inspections of this type more than doubled over the previous year. Compliance levels show a slight improvement although some specific device and establishment types continue to pose serious problems. The sub-activity will attempt to resolve these problems through its selective inspection program and trader education.

The Electricity and Gas sub-activity continued development work associated with the implementation of an accreditation program for electricity and gas meter manufacturers and utilities. The first accreditations will have taken place during 1987-88. Special training programs were organized for both inspectors and industry, and extensive liaison with industry took place. Inspectors conducted more than 2.7 million meter shop verifications and almost 156,000 electricity and gas meters were ordered removed from service or prevented from being placed in service for being in non-compliance.

Under a multi-facetted inspection strategy, the Consumer Products sub-activity conducted more than 34,000 establishment inspections at all levels of trade; these inspections uncovered more than 112,400 problems or violations, an increase of 10% over the previous fiscal year, and corrective action was taken. Most violations were for food products. Enforcement actions reflected the sub-activity's emphasis on achieving voluntary compliance prior to initiating more stringent enforcement actions; almost 80% of these actions involved education and consultation approaches while prosecutions and seizures represented less than 2% of enforcement actions taken. The dollars at risk (an indexed measure of the economic impact of violations under consumer legislation) in the purchase of food and non-food products was estimated at some $6.7 billion.

Consistent with work associated with the Ministerial Task Force on Program Review, food inspection responsibilities were renegotiated with Agriculture Canada and an agreement reached for Agriculture Canada to

enforce the Food and Drugs and Consumer Packaging and Labelling Acts in food plants registered with that department.

The Product Safety sub-activity was not confronted with major new marketplace problems but policy related workload was significantly increased with the review of the federal hazardous products programs and the development of the Workplace Hazardous Materials Information System. The design of the system was completed following extensive negotiations with the private sector and various government agencies, and approval was secured for its implementation during 1987-88. Amendments to the Hazardous Products Act to effect the Workplace Hazardous Materials Information System were developed. In addition, public interest in smoking related hazards required that numerous responses be given to enquiries into this matter. More stringent cribs and cradles regulations came into force during the year and an information enforcement and testing program was initiated. A major information program on fire safety, particularly in relation to children's sleepwear was launched during the year. More than 10,000 establishments were visited by sub-activity inspectors to monitor the marketplace and to take corrective action where non-compliance was identified.

The Consumer Services sub-activity pursued various policy and research projects in support of consumer issue initiatives including analysis of tax reform proposals, marketing councils, financial planners and several consumer issues dealt with by federal/provincial working groups, e.g. extended warranties and charitable sollicitations. In addition, marketplace consumer problems related to financial services, credit card fraud linked to telemarketing and children's television programming were also addressed. Development of proposals for a Consumer Policy Forum and consumer policy framework was undertaken by the Bureau.

Corporate Affairs: The overall demand for services increased in line with economic recovery. Workload such as incorporations and bankruptcies experienced steady growth impacting on the already difficult resource situation. The demand for intellectual property services also increased, hindering any effort to reduce pending applications. Planning for the implementation of major automated systems progressed at an accelerated pace in Patents, Trade Marks and Bankruptcy. The desired levels of productivity were attained nonetheless and revenue levels exceeded those of 1985-86 by 25%.

The Bankruptcy sub-activity completed its national database network linking regional bankruptcy data into one central component. The centralized database will provide a basis for fully automated document production capabilities for the support of the Official Receiver environment. With respect to workload, the number of bankruptcies filed increased for the first time in five years.

The Corporations sub-activity continued its work towards the establishment of a National Corporate Integrated Information System designed to provide a national framework for the collection and dissemination of corporate information. With respect to demand for services, the sub-activity had to cope with a 4% increase in the number of applications for articles of incorporations, continuances and amalgamations. The increase follows the previous year decrease in the demand for these services brought about by the fee increase in 1985. The active corporate population, which determines the sub-activity's overall workload rose from 148,000 to 158,400.

A number of initiatives were undertaken in the Intellectual Property sub-activity to promote its services and improve delivery mechanisms to meet steadily growing demands. A total of 28,030 patent applications were received continuing an upward trend which has significantly increased the caseload of pending applications. Efforts aimed at the dissemination of intellectual property information also progressed with additions to the network of intermediaries and a consolidation of the existing network. The Patent Branch has completed its first year of work as part of the planning stage to automate the patent information and processing system.

In the Trade Marks area an increased demand for services was offset by the disposal of 19,379 pending applications, 12% more than previous year's levels. Planning with respect to replacing the sub-activity's obsolete automated processing system continued. The proposed system's ability to register more marks per year will result in increased revenues and decreased pending inventory.

While requests for Copyright registration dropped slightly Industrial Design applications rose by 16% necessitating the redeployment of staff in order to maintain service to the public at acceptable levels. Requests for information have increased due to public education efforts and increased awareness brought about by discussions surrounding Copyright legislation.

Competition Law and Policy: The Competition Act is now in force in its entirety, with proclamation on July 15, 1987 of the merger pre-notification provisions. The new Act resulted in substantial changes to the work of the Activity. Significant resources were redeployed from planned operations to new merger case work, public information about the new Act and the development of modified enforcement and administrative policies and procedures.

Public demands for services and completion of work elements were for the most part consistent with forecasts. As a result of the new legislation, there was a significant increase in workload relating to mergers, requiring the redeployment of staff from other enforcement matters. Supplementary funding was required to obtain the expertise required to deal effectively with merger cases. There was also an increase of 11% in demands for services relating to the Marketing

Practices provisions of the Act as a result of the publicity given to the provisions of the new Act thereby increasing the general public's awareness: without additional resources available, there was a decrease in the presentation of complaints of substance which could be investigated. This situation is not projected to continue in the future.

Administration: Legislative reform objectives were met by the introduction of amendments to the Copyright Act, the Patent Act and a bill dealing with Lobbyist registration. The Departmental Planning and Accountability Framework was refined and implemented. It now comprises the annual priority setting process, the selection and tracking of priority projects, and the activity and sub-activity work plans and quarterly reports that cover day-to-day operations. This framework will permit the identification of the most pertinent elements of the environment in which the Department will have to work, and the key priorities and issues that it will have to address. Program evaluations were completed in Consumer Products, Marketing Practices, the Standards Council of Canada and the Measurement Information Division. Work on the implementation of the Long Range Informatics Plan involved the initiation of a review of the delivery of informatics services to the Department as well as an analysis of issues involved for the replacement of obsolete informatics systems and equipment. The Personnel Branch completed implementation of a computerized human resources information system at headquarters and in two regions. The Assistant Deputy Registrar General was heavily involved in the administration of the Conflict of Interest and Post-Employment Code for Public Office Holders, where the number of clients continues to increase. The Assistant Deputy Registrar General also provided considerable support in the development of Bill C-82, "an Act respecting the registration of Lobbyists".

Section IV
Supplementary Information

A. Financial Requirements by Object

Figure 23: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Personnel			
Salaries and wages	**86,929**	85,374	85,774
Contributions to employee benefit plans	**13,467**	12,758	12,903
Other personnel costs	**100**	38	2
	100,496	98,170	98,679
Goods and services			
Travel and removal	**5,170**	5,170	4,967
Other transportation and communications	**2,810**	3,064	3,514
Information	**2,363**	2,042	2,371
Professional and special services	**9,720**	10,938	9,433
Rentals	**679**	764	571
Purchased repair and upkeep	**2,041**	2,175	1,721
Utilities, materials and supplies	**2,425**	3,113	2,869
Other subsidies and payments	**32**	32	401
	25,240	27,298	25,847
Total Operating	**125,736**	125,468	124,526
Capital			
Acquisition of vehicles	**1,726**	1,391	1,376
Acquisition of technical equipment	**2,583**	2,595	2,435
Other capital requirements	**1,281**	1,702	1,437
Total Capital	**5,590**	5,688	5,248
Transfer Payments			
Grants to various organizations working in the consumer interest	**600**	600	541
Contributions to various organizations working in the consumer interest	**1,216**	1,216	1,183
Contributions to Urea Formaldehyde Foam Insulation homeowners to cover eligible costs in connection with government prescribed remedial repairs	**-**	-	28,311
Total Transfer Payments	**1,816**	1,816	30,035
	133,142	132,972	159,809

B. Personnel Requirements

Figure 24: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1988-89 Average Salary Provision
	88-89	87-88	86-87		
Management	85	85	89	51,400 - 100,700	71,395
Scientific and Professional					
Economics, Sociology and Statistics	36	35	34	15,600 - 70,392	54,160
Scientific Regulation	177	181	176	16,098 - 70,800	49,763
Other	31	32	33	17,280 - 79,200	47,277
Administrative and Foreign Services					
Administrative Services	143	148	143	15,178 - 63,264	40,091
Commerce	108	120	119	16,182 - 66,779	51,813
Financial Administration	25	26	25	14,005 - 59,267	43,652
Personnel Administration	33	27	30	14,239 - 60,400	43,914
Programme Administration	255	255	252	15,178 - 63,264	43,075
Other	48	46	58	14,155 - 68,111	42,704
Technical					
Primary Products Inspection	154	151	155	21,387 - 52,815	35,318
Technical Inspection	393	405	408	14,009 - 63,692	36,985
Other	16	13	20	14,009 - 64,044	35,328
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	484	503	553	14,338 - 35,194	24,465
Secretarial, Stenographic and Typing	167	168	187	14,210 - 35,419	24,593
Other	30	29	24	14,042 - 41,166	22,790
Operational	30	31	33	14,693 - 44,350	24,839
Other	7	10	7		60,929

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group as at October 31, 1987. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

Consumer and Corporate Affairs is a labour-intensive organization. Personnel costs of $100.5 million (including statutory contributions to employee benefit plans) account for approximately 80% of budgetary costs, excluding capital, grants and contributions.

Figure 25: Person-Year Requirements by Activity

	Estimates* 1988-89	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Consumer Affairs	**1,002**	1,000	985
Corporate Affairs	**556**	572	569
Competition Law and Policy	**251**	255	251
Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners	**-**	-	68
Administration	**413**	437	433
	2,222	2,264	2,306

* Further details on the difference between the 1988-89 Main Estimates and the 1987-88 Forecast are provided in Section I, Program Overview, page 7.

C. Revenue

Figure 26 provides a listing of revenue generated by the Consumer and Corporate Affairs Program. This revenue is credited directly to the Consolidated Revenue Fund and is not available for use by the Program.

Figure 26: Revenue by Class

(thousands of dollars)	**Estimates 1988-89**	Forecast 1987-88	Actual 1986-87
Consumer Affairs			
Electricity and Gas inspection fees	**4,000**	4,000	3,308
Weights and Measures inspection fees	**1,400**	1,400	1,397
Consumer Products, Weights and Measures and hazardous products fines and miscellaneous revenue*	**200**	300	299
Corporate Affairs			
Bankruptcy Act levies, receiver service fees, trustee licence fees and other bankruptcy revenue	**3,800**	5,000	6,333
Incorporation fees, annual return fees and miscellaneous corporate services fees	**10,000**	10,600	11,879
Patent application fees, patent agent fees, printed patent fees, searches and caveats	**24,496**	22,745	22,895
Trade mark application fees, advertisement fees, assignment, agent and registration fees and other trade mark revenues	**12,004**	11,764	11,716
Copyright and Industrial design fees	**964**	932	927
Competition Law and Policy			
Fines and forfeitures	**1,000**	1,260	1,133
Administration			
Miscellaneous	**50**	136	422
Additional revenue target as recommended by the Treasury Board**	**500**	-	-
	58,414	58,137	60,309

* Including 1986-87 actual revenue collected under the Assistance Program for Urea Formaldehyde Foam Insulation Homeowners.

** Increased revenue target has not as yet been allocated by Activity.

D. Net Cost of Program

The estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 27 provides other cost items, as well as projected revenue, which need to be taken into account to arrive at the estimated net cost of the Program.

Figure 27: Net Cost of Program for 1988-89

(thousands of dollars)	Main Estimates 1988-89	Add* Other Costs	Total Program Cost	Less** Revenue	Estimated Net Program Cost 1988-89	Estimated Net Program Cost 1987-88
	133,142	15,720	148,862	58,414	90,448	91,284

* Other costs of $15,720,000 include the following:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	13,089
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by the Treasury Board Secretariat	2,334
• cheque issue and other accounting services received from Supply and Services Canada	245
• employer's portion of compensation payments paid by Labour Canada	52

** Figure 26 provides details on revenue.

E. Trust Funds

Unclaimed Dividends

Under Section 125 of the Bankruptcy Act, the Superintendent is the depository for the funds which remained unclaimed by the creditors at the closing of the estate. At October 31, 1987, the active balance in this trust fund stood at $1,829,414.

Under Sections 139 and 140 of the Winding-Up Act the Minister is responsible for the administration of trust funds established pursuant to the Act to record amounts credited to the Receiver General pending distribution. At October 31, 1987, the balance of the fund stood at $485,166.

Undistributed Assets

Also under Section 125 of the Bankruptcy Act, the Superintendent receives from trustees all funds which cannot be distributed to creditors. This situation occurs usually when the trustee receives relatively small amounts after he/she has made the distribution to creditors and a further distribution is not economically feasible. The funds so received are available, on request, to the creditors who are entitled thereto. At the end of October 1987 the active balance in this fund stood at $1,044,099.

Consommation et Corporations Canada

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1989-III-9 au Canada: 5,00 $
ISBN 0-660-53904-7 à l'étranger: 6,00 $

Prix sujet à changement sans préavis

Budget des dépenses 1988-1989

Partie III

Consommation et Corporations Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins.

Le document comprend quatre sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans actuels. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. Dans la section III, se trouve un résumé du rendement passé du Programme pour 1986-1987. La section IV fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses, et la section III, de l'emploi des autorisations du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le sommaire des besoins financiers de la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

Autorisations pour 1988-1989 - Partie II du Budget des dépenses 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989
   1. Points saillants 5
   2. Sommaire des besoins financiers 7
   3. Initiatives et plans principaux 8
B. Données de base
   1. Introduction 10
   2. Objectif du Programme 11
   3. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
C. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
D. Efficacité du Programme 14

Section II
Analyse par activité

A. Consommation 15
B. Corporations 23
C. Droit et politique de concurrence 30
D. Administration 38

Section III
Rendement récent

A. Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics 42
B. Examen des résultats financiers 42
C. Examen du rendement passé 44

Section IV
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article 49
B. Besoins en personnel 50
C. Recettes 52
D. Coût net du Programme 53
E. Fonds de fiducie 54

Autorisations de dépenser

Autorisations pour 1988-1989 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation et libellé des crédits

Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989	Budget principal 1987-1988
	Consommation et Corporations		
1	Dépenses de fonctionnement	114,039	112,472
5	Dépenses en capital	5,590	5,628
(S)	Ministre de la Consommation et des Corporations - Traitement et allocation pour automobile	46	40
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13,467	12,758
	Total du Ministère	133,142	130,958

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1988-1989					Budget principal 1987-1988
	Années-personnes autorisées	Budgétaire			Total	
		Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert		
Consommation	1,002	51,325	4,269	1,816	57,410	56,295
Corporations	556	29,912	915	-	30,827	31,939
Droit et politique de concurrence	251	17,840	108	-	17,948	15,981
Administration	413	26,659	298	-	26,957	26,743
	2,222	125,736	5,590	1,816	133,142	130,958
Années-personnes autorisées en 1987-1988	2,265					

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1988-1989

1. Points saillants

Le mandat du Ministère est de faciliter le fonctionnement juste, efficace et efficient du marché, surtout par des règles claires, une concurrence saine et des renseignements exacts. Les quatre activités du Ministère - Consommation, Corporations, Droit et politique de concurrence et Administration - y concourent. Tout en respectant les consignes de restriction budgétaire et d'amélioration de l'efficacité et de la productivité, le Ministère applique les lois et règlements d'encadrement du commerce et de la consommation dans le dessein d'encourager l'initiative, la productivité et la compétitivité du secteur privé, sans pour autant négliger son rôle de protection et de défense des intérêts des consommateurs.

Le texte qui suit décrit les points saillants du Ministère de la Consommation et des Corporations pour 1988-1989.

Généralités: Le Ministère poursuivra les compressions qui ont fait suite au budget de mai 1985. Pour ce faire, il éliminera 34 autres années-personnes et les dépenses connexes.

Consommation: L'activité cherchera surtout à raffermir les principales politiques et mesures réglementaires prises au cours des dernières années. La mise en oeuvre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et la surveillance des premières accréditations prévues en vertu de la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz compteront parmi les principaux projets de l'activité.

À la suite d'amples négociations avec le secteur privé et divers organismes gouvernementaux, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail a été mis au point et les modifications à la Loi sur les produits dangereux qui allaient permettre la mise en oeuvre du système ont été adoptées par le Parlement. Pendant l'exercice 1988-1989, le système sera pleinement opérationnel. La politique et les détails administratifs, réglementaires et organisationnels devraient être terminés durant l'exercice financier.

Des décisions stratégiques devraient être prises, notamment sur l'ampleur des mesures de privatisation qui pourraient viser les Poids et mesures et sur l'orientation future des politiques fédérales relatives à l'administration par l'activité de la Consommation et d'autres ministères des divers programmes en matière de produits dangereux. En outre, le Bureau compte s'attaquer à l'élaboration d'une politique-cadre en matière de consommation qui aurait pour objet d'optimiser la réponse du

Ministère aux questions de consommation qui surgissent sur le marché. Le Bureau de la consommation cherchera à améliorer ses programmes de conformité et d'application, surtout dans les secteurs marqués par d'importantes pertes économiques, les erreurs de mesure, la fraude et les pratiques trompeuses. Dans la mesure du possible, l'activité s'efforcera d'élaborer des programmes volontaires et des normes nationales plutôt que de nouveaux règlements (page 15).

Corporations: La réforme législative et des rajustements au programme sont les priorités de l'activité pour l'exercice. Tout en continuant d'offrir des services de qualité au public dans tous ses secteurs de responsabilité, l'activité portera ses efforts sur l'adoption d'importantes modifications à la Loi sur la faillite et à la Loi sur le droit d'auteur (étape II) de même que sur le développement de propositions de modifications à la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes, à la Loi sur les sociétés sans but lucratif et à la Loi sur les marques de commerce. Il faudra apporter de profonds redressements aux mécanismes d'exécution du programme de la Propriété intellectuelle afin de donner suite aux nouvelles dispositions de la Loi sur les brevets approuvée récemment et de la Loi sur le droit d'auteur si celle-ci est approuvée par le Parlement. Les principales initiatives qui seront mises en oeuvre en vertu de la Loi sur les brevets amendée comprennent la mise sur pied du Conseil d'examen du prix des médicaments qui sera indépendant du Ministère et chargé de surveiller le prix des médicaments brevetés, d'instituer des audiences publiques dans les cas où les prix sont excessifs et de faire annuellement rapport du rendement de l'industrie pharmaceutique en recherche et développement. Pour ce qui est de la productivité, il est prévu que les améliorations considérables apportées aux systèmes automatisés commenceront à produire des résultats concrets dans les domaines de la Faillite et des Marques de commerce pendant que les mesures d'automatisation de la sous-activité des Brevets seront mises en marche (page 23).

Droit et politique de concurrence: L'adoption de la Loi sur la concurrence s'est traduite par l'élargissement du mandat de l'activité qui a quelque peu été réorienté en fonction de plusieurs recommandations du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes. En vertu de son nouveau mandat, l'activité accordera moins d'importance à l'application des dispositions criminelles de la Loi. Elle insistera davantage sur les recours administratifs moins chers, car le Tribunal de la concurrence peut désormais, à la demande du Directeur des enquêtes et recherches, examiner diverses pratiques commerciales qui relevaient auparavant du droit criminel. Cette façon de procéder s'applique particulièrement au nouveau processus d'examen des fusionnements, qui accorde plus de responsabilités au Directeur dans l'évaluation des effets d'un fusionnement sur l'économie canadienne. Plusieurs nouvelles initiatives d'application de la loi et de nouvelles mesures de conformité seront introduites, notamment la préparation de bulletins d'information portant sur divers aspects de la loi et la consultation d'un comité consultatif du secteur privé pour obtenir des renseignements

sur la perception de la loi par le public. Le Directeur adoptera aussi une approche proactive à l'application de la loi en utilisant de façon plus générale des mécanismes tels que des ordonnances de consentement dans les cas non criminels et des ordonnances d'interdiction sans condamnations dans les cas criminels appropriés. En outre, le Directeur pourra aussi, dans certains cas, accepter des engagements volontaires pour remplacer les poursuites devant les tribunaux (page 30).

Administration: Le Bureau de la coordination des politiques portera ses efforts sur la réforme législative et réglementaire des lois touchant la consommation et les corporations. La recherche sur les questions d'importance stratégique pour le Ministère, qui permettra d'élaborer diverses politiques en matière de propriété intellectuelle et de commerce, sera parachevée. Le sous-registraire général adjoint prévoit que l'application du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat gonflera sa charge de travail. Le gouvernement a déposé un projet de loi sur l'enregistrement des lobbyistes, et, si ce projet est adopté, le sous-registraire général adjoint participera très activement à sa mise en oeuvre. L'automatisation de systèmes financiers et administratifs se poursuivra dans le cadre des efforts déployés en permanence pour maintenir ou améliorer les niveaux de service dans un cadre de travail efficace (page 38).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers par activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Différence	Détails à la page
Consommation	**57 410**	55 720	1 690	15
Corporations	**30 827**	32 008	(1 181)	23
Droit et politique de concurrence	**17 948**	17 633	315	30
Administration	**26 957**	27 611	(654)	38
	133 142	132 972	170	
Recettes	**58 414**	58 137	277	52
Années-personnes	**2 222**	2 264	(42)	50

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 0,1 %, ou 0,2 million de dollars, supérieurs aux dépenses prévues pour 1987-1988 (ils comportent une réduction nette de 42 années-personnes). Cette différence s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• Hausse des traitements et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés pour tenir compte de l'inflation	4,2
• Réductions du Programme, notamment une diminution de 34 années-personnes	(1,4)
• Redressement en fonction des crédits approuvés pour 1987-1988 aux seules fins de la planification du projet d'automatisation de la sous-activité des Brevets (réduction nette de quatre années-personnes)	(1,6)
• Divers autres postes (réduction totale nette de quatre années-personnes)	(1,0)

Explication des prévisions pour 1987-1988: Les prévisions de 1987-1988 (lesquelles sont fondées sur les renseignements connus au 30 novembre 1987) sont de 2,0 millions de dollars supérieures à celles du Budget des dépenses principal de 1987-1988, qui s'élevaient à 131,0 millions de dollars (Autorisations de dépenser, page 4). La différence est attribuable aux ressources additionnelles approuvées dans le Budget des dépenses supplémentaire de 1987-1988, lesquelles ont surtout été consacrées aux affaires issues des dispositions sur les fusionnements de la Loi sur la concurrence (1,9 million de dollars) adoptées récemment.

3. Initiatives et plans principaux

Grâce à son processus de planification et d'imputabilité révisé, le Ministère peut notamment préciser ses priorités et ses projets prioritaires. Pendant la période de la planification, les initiatives du Ministère relèveront des dix priorités suivantes, qui peuvent être regroupées en trois grandes catégories: services axés sur les personnes, efficacité et efficience et innovation en matière de politiques. Toutes les initiatives peuvent être rattachées au mandat du Ministère: faciliter le fonctionnement juste, efficace et efficient du marché, surtout par des règles claires, une concurrence saine et des renseignements exacts.

Les deux premières priorités entrent dans la catégorie services axés sur les personnes.

Services, consultations et communications: Accorder plus d'importance aux objectifs suivants: fournir les services appropriés au public, consulter les intéressés (autres ministères, autres administrations, secteur privé) lorsque vient le moment de formuler des recommandations en matière de politique et de prendre les décisions administratives et communiquer les initiatives et les projets du gouvernement.

Milieu de travail et communications internes: S'efforcer davantage de favoriser un milieu de travail axé sur les personnes où l'innovation et les communications bilatérales peuvent se développer de façon que les employés de tous les niveaux puissent contribuer plus efficacement au mandat du Ministère et en tirer plus de satisfaction professionnelle.

Les priorités suivantes font partie de la catégorie efficacité et efficience.

Stratégie de conformité: Déterminer, pour chaque programme et politique du Ministère, le meilleur niveau de conformité que le secteur privé pourrait atteindre compte tenu des ressources utilisables, recenser une gamme de mesures et critères informatifs, promotionnels et coercitifs et les mettre en application de manière à atteindre les niveaux de conformité fixés.

Productivité et automatisation: Améliorer la productivité du Ministère, c'est-à-dire perfectionner les opérations et les systèmes et mettre en valeur l'efficacité de notre ministère en faisant plus grand usage de la technologie de l'information à la fois dans les opérations relatives aux programmes et à l'administration en automatisant les opérations courantes sans oublier de tenir pleinement compte des intérêts des employés.

Mise en oeuvre de la politique de concurrence: Avec les ressources utilisables, formuler et mettre en oeuvre des principes et des mesures administratives correspondant à l'envergure et à l'intention de la réforme du droit canadien en matière de concurrence.

Mise en oeuvre des mesures législatives: Élaborer et mettre en oeuvre les règlements, procédures et organismes nécessaires à la mise en application des mesures législatives déjà existantes (incluant le Code du Premier ministre concernant les conflits d'intérêts et l'après-mandat), et récemment adoptées (le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail notamment le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses et les ententes fédérales-provinciales et la Loi sur les brevets notamment le Conseil d'examen du prix des médicaments et les modifications générales), et des modifications proposées en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.

Enfin, les priorités suivantes font partie de la catégorie des initiatives axées sur l'innovation en matière de politiques.

Renouveau législatif: Poursuivre la révision des lois ministérielles afin d'élaborer des propositions, à être étudiées par le Gouvernement et le Parlement, en vue d'assurer que le marché canadien est régi par un ensemble de règles modernes et équilibrées.

Profil du consommateur: Souligner l'importance de l'aspect consommation pour CCC par des initiatives politiques ou de communication, dont: un forum et des colloques sur la politique relative aux consommateurs, l'élaboration d'un cadre sur cette même politique, un examen des lois relatives aux consommateurs, et une attention particulière portée à d'autres initiatives fédérales ayant une portée sur les consommateurs, telles que la déréglementation, la réforme législative des échanges commerciaux.

Propriété intellectuelle et innovation: Raffermir la compétence du Ministère de jouer le rôle de chef de file dans l'analyse de la propriété intellectuelle et se servir de la base de données et du savoir-faire du Ministère pour appuyer le programme d'action du gouvernement dans le domaine des sciences et de la technologie.

Autres priorités gouvernementales: Assurer des services d'analyse et de soutien lorsque les autres priorités du gouvernement exigent le savoir-faire du Ministère, notamment les négociations commerciales, l'élaboration d'une politique sur la concentration des entreprises et la réforme réglementaire.

B. Données de base

1. Introduction

Consommation et Corporations Canada a été créé en 1967 afin de favoriser une économie de marché plus efficace et efficiente grâce à la fusion, dans un même ministère, de divers programmes fédéraux qui fournissent le cadre réglementaire de la vie commerciale au Canada. De plus, le Ministre est chargé, à titre de registraire général du Canada, de délivrer et d'enregistrer les documents officiels au nom du gouvernement du Canada. Le sous-registraire général adjoint administre le Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat et donne des conseils en la matière.

Les projets du Ministère complètent d'autres programmes fédéraux, en particulier ceux de l'Agriculture, des Communications, des Affaires extérieures, de la Santé et du Bien-être social, du Travail, des Transports, des Finances et de la Justice. Conformément à son mandat à l'égard de la structure juridique du régime des marchés du Canada, les projets du Ministère visent à assurer:

- l'application efficace et efficiente des lois et règlements qui régissent le marché;

- leur pertinence;
- la protection adéquate des consommateurs canadiens et la défense de leurs intérêts.

Les fonctions prévues par la Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations (S.R.C. 1970, c. C-27) sont liées à la consommation, aux corporations, au droit et à la politique de concurrence, aux faillites et à l'insolvabilité, aux brevets, aux marques de commerce, au droit d'auteur, aux dessins industriels, aux normes des produits de consommation, à la métrologie légale ainsi qu'aux responsabilités du registraire général du Canada. Aux termes de l'Acte constitutionnel, bon nombre de ces responsabilités relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

En vertu de ce mandat, le Ministère est chargé d'appliquer une multitude de lois du Parlement visant le cadre juridique du marché. Selon la Gazette du Canada, le Ministre a une responsabilité partagée ou exclusive à l'égard de plus de 70 lois et règlements administrés en tout ou en partie par Consommation et Corporations Canada. En plus des responsabilités qui lui sont confiées au nom du registraire général du Canada, le sous-registraire général adjoint veille au respect du Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Il doit spécialement répondre au Premier ministre et au greffier du Conseil privé des personnes nommées par le Premier ministre, par les ministres et par le gouverneur en conseil.

2. Objectif du Programme

Le ministère de la Consommation et des Corporations a pour objectif de "promouvoir l'équité, l'efficience, la transparence et la concurrence au sein du marché canadien, promouvoir et protéger les intérêts du consommateur et remplir les fonctions de Registraire général du Canada".

3. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure par activités: Le Programme de Consommation et Corporations comprend quatre activités, dont trois se situent au niveau opérationnel et comportent des sous-objectifs particuliers. La quatrième est responsable de l'administration du Ministère. Chaque activité est divisée, s'il y a lieu, en sous-activités d'après les fonctions propres du Ministère. Le tableau 2 donne un aperçu des activités et sous-activités du Ministère.

Tableau 2: Structure par activités

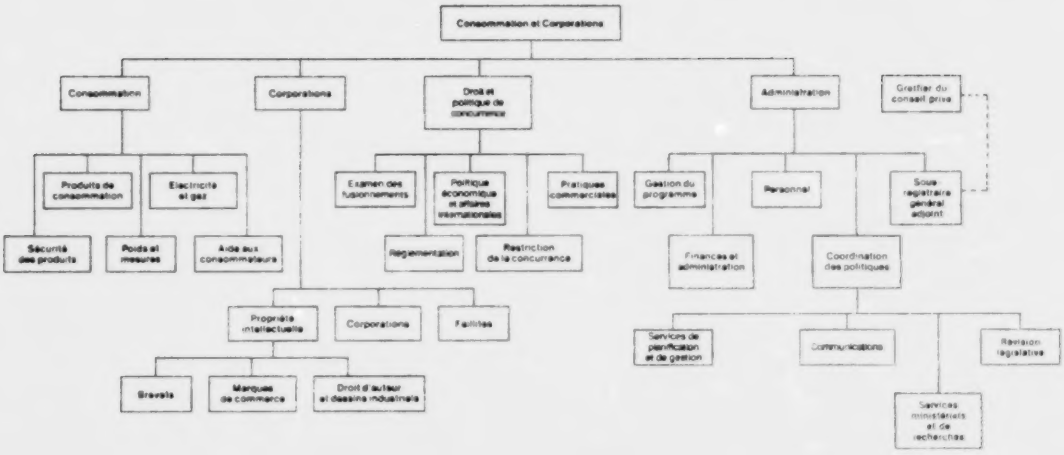

Organisation: À l'exception de l'Administration, chaque activité est dirigée par un cadre qui relève directement du sous-ministre. Dans le cas de l'activité du Droit et de la politique de concurrence, le chef de l'Activité est le Directeur des enquêtes et recherches qui rend compte annuellement des questions liées à la Loi sur la concurrence au Parlement par l'intermédiaire du Ministre conformément à la Loi. En plus de ses responsabilités ministérielles générales, le sous-ministre s'occupe également de l'activité de l'Administration, dont les chefs relèvent directement de lui.

L'activité de l'Administration regroupe les services centraux des finances, de l'administration, du traitement électronique des données et du personnel ainsi que les services fournis par le sous-registraire général adjoint. Le Secrétariat du Ministère fournit des services de soutien au sous-ministre et au Ministère et facilite leurs rapports avec le Ministre, le Cabinet et les comités parlementaires. Il est également chargé d'appliquer la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels. Placé sous la direction d'un sous-ministre adjoint, le Bureau de la coordination des politiques est responsable de la recherche, de l'analyse et de la liaison dans le domaine des politiques ministérielles, de la réforme législative, des communications et de l'évaluation des programmes.

L'Administration centrale du ministère de la Consommation et des Corporations se trouve dans la région d'Ottawa-Hull. Le programme est exécuté par l'Administration centrale et par les bureaux situés dans cinq régions géographiques.

C. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Étant donné que le gouvernement s'est engagé à poursuivre les compressions, les restrictions fiscales et l'uniformisation de ses programmes avec ceux des provinces et qu'il mise encore sur le secteur privé pour le renouveau économique, les tendances conjoncturelles suivantes intéressent particulièrement le Ministère.

Le consommateur canadien vieillit et devient plus exigeant. L'importance des services et des techniques, jumelée à l'élargissement du choix de produits et des besoins des consommateurs, a contribué à la complexification du marché. Ainsi, il est difficile de déterminer les niveaux de protection qui conviennent pour les consommateurs. Il subsiste des pressions favorables à une intervention gouvernementale réduite.

La segmentation des marchés de masse se poursuit. Par exemple, les marchés axés sur les besoins physiques de base se caractérisent par la concurrence des prix et par des tentatives d'amélioration des réseaux de distribution et de livraison tandis que les marchés axés sur les besoins psychologiques se distinguent par la spécialisation et par la concurrence au niveau de l'innovation, de la publicité et de la qualité. Bon nombre de produits sont liés à des modes de vie et les uns aux autres. Les entreprises recourent de plus en plus à la publicité collective à frais partagés, au parrainage collectif et aux marques de commerce.

La nature de la concurrence change en raison de la transformation des habitudes commerciales et de l'orientation des marchés. Des sociétés qui n'avaient pas l'habitude de se concurrencer s'arrachent de nouveaux marchés tout en continuant de fonctionner selon les règles de leurs anciens. Cette tendance déclenchera une demande de nouveaux règlements et soulèvera de nouvelles vagues de concurrence au niveau des prix.

L'activité transfrontalière des entreprises est à la hausse. L'émergence d'un marché mondial dans le domaine des finances accélère cette tendance. Il faudra plus de collaboration internationale pour maintenir une surveillance appropriée. Les réglementateurs perdront probablement un peu de latitude avec l'avènement de marchés plus vastes que leurs secteurs de compétence.

Les fluctuations du commerce et de l'investissement deviennent des problèmes importants. Les mesures protectionnistes, les mouvements de capitaux et la compétitivité industrielle émanent tous de la croissance et de la diffusion du savoir. Le règlement de ces tensions sera fonction des rapports entre les structures du marché et la politique-cadre en matière de propriété intellectuelle. La collectivité internationale continuera à exercer des pressions pour que les règlements en matière de propriété intellectuelle soient uniformisés et que les capitaux circulent librement.

Les changements techniques ont également transformé la nature du financement. La gamme d'instruments financiers rend la substitution plus accessible, le résultat étant que les emprunteurs délaisseront plus souvent les établissements prêteurs pour émettre des titres. Pour répondre à ces pressions concurrentielles, les banques se lancent sur le marché des valeurs en titralisant les dettes. Les entreprises sont forcées d'offrir une gamme complète de services financiers et d'acquérir le savoir-faire connexe.

D. Efficacité du Programme

La mesure de l'efficacité de chacune des activités est présentée à la Section II, Analyse par activité. Ces indices témoignent, entre autres, de l'aptitude de chacune d'elles à satisfaire ses obligations légales. La Division de l'évaluation des programmes de la sous-activité de la Coordination des politiques se charge d'évaluer l'efficacité des éléments du Programme.

Section II
Analyse par activité

A. Consommation

Objectif

Établir et mettre à exécution des règles et promouvoir des politiques en vue de protéger, d'informer, d'aider et de représenter les consommateurs et de maintenir l'équité dans les transactions du marché fondées sur la mesure.

Description

L'activité de la Consommation a pour objet de promouvoir un marché sûr, discipliné et juste, tant pour les commerçants que pour les consommateurs. Avec l'avis des autres ministères et organismes et des secteurs privés et sans but lucratif, le Bureau crée et fait respecter des règlements et applique des programmes volontaires en vue de protéger les intérêts des consommateurs sur le marché canadien, de favoriser une concurrence équitable en ce qui a trait à l'identification et la présentation des produits et de promouvoir l'exactitude et l'équité des transactions fondées sur la mesure. Grâce à son programme de conformité (qui comprend des activités d'inspection, d'information des commerçants et d'application de la loi), le Bureau veille à une vérification objective des pratiques commerciales et à l'application de mesures visant à corriger les situations qui pourraient mettre en danger les intérêts des intervenants sur le marché.

L'activité se divise en cinq sous-activités opérationnelles:

Services aux consommateurs: décèle, analyse et exprime les questions de consommation et collabore avec les gens d'affaires, les organisations sans but lucratif et les organismes gouvernementaux pour régler ces questions. Elle applique un programme d'aide financière pour les organisations sans but lucratif qui réalisent des projets liés aux intérêts des consommateurs. Enfin, les services aux consommateurs appliquent la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt.

Produits de consommation: est chargé de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue d'éviter la publicité trompeuse sur le marché. Au moyen de ses activités de conformité, elle tente de dépister et de prévenir les pratiques frauduleuses et trompeuses au niveau de l'emballage, de l'étiquetage, des déclarations de qualité, quantité et composition et de l'annonce d'une vaste gamme de produits alimentaires et non alimentaires afin que les consommateurs disposent des renseignements exacts dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux.

Sécurité des produits: est chargé de faire respecter les lois et d'appliquer les programmes volontaires en vue de protéger les consommateurs contre les produits dangereux offerts sur le marché. Grâce à ses opérations régionales d'inspection et de conformité, elle décèle les dangers que posent certains produits, établit des règlements au besoin, et veille à ce que les produits dangereux soient retirés du marché.

Poids et Mesures: fixe les spécifications des appareils de poids et de mesure destinés au commerce, les vérifie et les approuve, calibre et certifie les étalons, certifie les appareils d'essai utilisés par les secteurs privé et public, s'assure, grâce à un programme régional d'inspection, de l'exactitude et de la bonne utilisation de tous les appareils de poids et de mesure destinés au commerce, vérifie la quantité nette des produits de consommation dont la vente est fondée sur la mesure et définit les unités de mesure utilisées dans le commerce.

Électricité et Gaz: est chargé d'établir et de faire respecter les normes de mesure, de fixer les spécifications des appareils de mesure d'énergie utilisés dans le commerce et d'approuver ces appareils, de calibrer et de certifier les étalons, d'inspecter les compteurs et le matériel auxiliaire pour en assurer l'exactitude, d'étudier et de régler les différends entre les consommateurs et les fournisseurs d'électricité et de gaz et d'accréditer les fabricants, les services d'utilité publique et les entreprises privées qui vérifient les compteurs.

Ces sous-activités opérationnelles sont appuyées par un personnel administratif, tant à l'Administration centrale que dans les régions.

Administration: comprend le Bureau du sous-ministre adjoint, la Direction des règlements et normes, la Direction des services de gestion, les directeurs régionaux et les unités régionales des finances, de l'administration et du personnel.

Opérations: Les immobilisations, les frais juridiques et certains équipements destinés aux bureaux régionaux sont imputés aux fonds de ce budget centralisé.

La plupart des ressources humaines sont réparties dans cinq bureaux régionaux et dans d'autres bureaux situés d'un bout à l'autre du pays.

Sommaire des ressources

L'activité de la Consommation représente environ 43 % du budget du Ministère de 1988-1989. Les dépenses en personnel accaparent environ 76 % du total de l'activité.

Tableau 3: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Services aux consommateurs	4 241	49	4 123	49	4 111	54
Produits de consommation	13 258	266	13 179	272	12 540	261
Sécurité des produits*	5 896	93	5 631	93	5 363	88
Poids et Mesures	15 617	307	15 342	314	15 098	301
Électricité et Gaz	9 666	196	9 621	196	9 284	195
Administration	4 378	91	4 151	76	4 164	86
Opérations	4 354	-	3 673	-	4 373	-
Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde*	-	-	-	-	32 815	68
	57 410	1 002	55 720	1 000	87 748	1 053
Recettes	5 600		5 700		5 004	

* Le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde a été dissous le 31 mars 1987 et les fonctions restantes, transférées à la sous-activité de la Sécurité des produits en 1987-1988.

Explication de la différence: Les besoins financiers pour 1988-1989 sont de 1,7 million de dollars supérieurs aux dépenses prévues de 1987-1988. La différence reflète principalement une augmentation des salaires et des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés causée par l'inflation.

Le Ministère ne peut disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section IV, Renseignements supplémentaires, page 52.

Résultats

La majeure partie du travail de l'activité de la Consommation porte sur l'élaboration et l'application des règlements établis en vertu de

diverses lois relatives à l'exactitude des mesures et à la probité des transactions fondées sur la mesure, ainsi qu'à la sécurité, à la qualité, à la quantité, à l'étiquetage et à l'annonce des produits de consommation. Les activités d'application de la loi passent par un programme d'inspection appuyé par les laboratoires d'essai.

La mesure des taux de conformité c.-à-d. le pourcentage de compteurs ou d'appareils utilisés jugés conformes aux exigences des lois applicables (voir tableaux 4 et 5), est l'un des principaux moyens d'évaluer le rendement du marché à l'égard des lois appliquées par le Bureau et, jusqu'à un certain point, l'efficacité de deux sous-activités du Bureau (Poids et Mesures et Électricité et Gaz). La sous-activité des Produits de consommation se sert également des renseignements sur la conformité pour appliquer ses programmes. Les données détaillées sont utiles, mais une fusion trop poussée leur fait perdre toute signification.

Les indicateurs du taux de rendement présentés aux tableaux 4 et 5 sont fortement regroupés et ils peuvent fluctuer en fonction d'un certain nombre de facteurs. Par exemple, le taux de conformité global pour les petits appareils et pour les appareils à grand débit est obtenu en calculant la moyenne de plusieurs catégories différentes d'appareils. Par conséquent, le taux de conformité fluctuera selon l'ensemble d'appareils inspectés durant la période. Dans la sous-activité des Poids et Mesures, des indicateurs fondés sur l'incidence économique de la non-conformité devraient être utilisés à titre expérimental en 1988-1989. Ils aideront à établir les priorités pour les stratégies d'application.

Poids et Mesures: La tâche de la sous-activité est déterminée par les exigences législatives et par la fréquence des inspections dont les produits et les appareils en service doivent faire l'objet pour être conformes à la Loi. La Loi sur les poids et mesures exige que les modèles d'appareils soient approuvés, que les nouveaux appareils soient inspectés avant d'être utilisés et qu'ils le soient régulièrement par la suite, en fonction d'un cycle optimal et d'un programme d'application sélective. Les étalons de mesure doivent être calibrés et certifiés régulièrement. Les stratégies d'inspection comportent deux volets: d'abord, l'inspection cyclique de tous les appareils utilisés dans le commerce, ce qui assure un contrôle universel à des intervalles de quelques années; ensuite, l'inspection sélective des principaux secteurs non conformes. Les appareils de pesage installés dans les élévateurs à grain régionaux doivent, de par la Loi, être inspectés et certifiés tous les ans.

Les taux de conformité globaux ne devraient guère changer. En 1988-1989, la sous-activité continuera d'affecter ses ressources d'inspection aux problèmes les plus graves (appareils dont le taux de conformité est bas et dont l'incidence économique sur le marché est grande) plutôt que de couvrir l'ensemble du marché. Les nouvelles compressions qui viendront s'ajouter à celles des dernières années et

l'introduction expérimentale en 1988-1989 de nouveaux indicateurs économiques (dont l'objet sera de déterminer la valeur de la non-conformité) pourraient se traduire par un réaménagement des priorités et des démarches d'inspection dans les années à venir. De plus, l'exercice 1987-1988 aura permis d'évaluer les rapports finaux sur la faisabilité de privatiser certaines fonctions d'inspection et sur la possibilité d'instaurer une procédure de "mise à l'amende" pour les infractions mineures et non criminelles. Les frais applicables aux services offerts par la sous-activité seront révisés régulièrement et haussés au besoin.

Tableau 4: Taux de conformité - Poids et Mesures

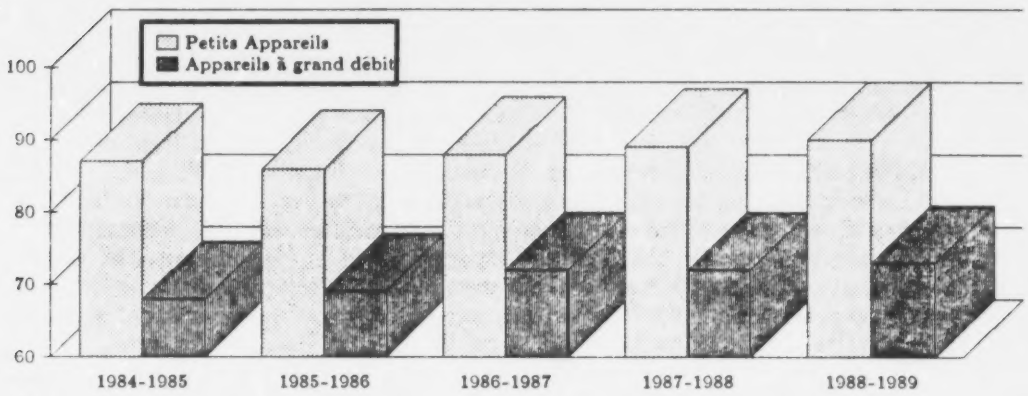

Des études d'évaluation ont tenté de déterminer s'il est possible de privatiser certaines activités du programme ou d'en recouvrer les coûts. Une étude parallèle visant à améliorer le rendement et l'incidence des activités d'inspection des Poids et Mesures fournira les données économiques qui permettront de fixer les priorités applicables à l'affectation des ressources d'inspection et d'établir de meilleures mesures de rendement.

Électricité et Gaz: La plupart des inspections effectuées dans le domaine de l'électricité et du gaz sont prescrites par la Loi. La charge de travail est en grande partie déterminée par le nombre de nouveaux compteurs introduits sur le marché et par le nombre de compteurs en service qui doivent subir une nouvelle inspection. La fréquence des inspections de compteurs en service est prévue par la Loi. La sous-activité contrôle plus de 13 millions de compteurs utilisés au Canada, et elle prévoit en vérifier quelque deux millions en 1988-1989 grâce à un programme d'échantillonnage.

Tableau 5: Taux de conformité - Électricité et Gaz

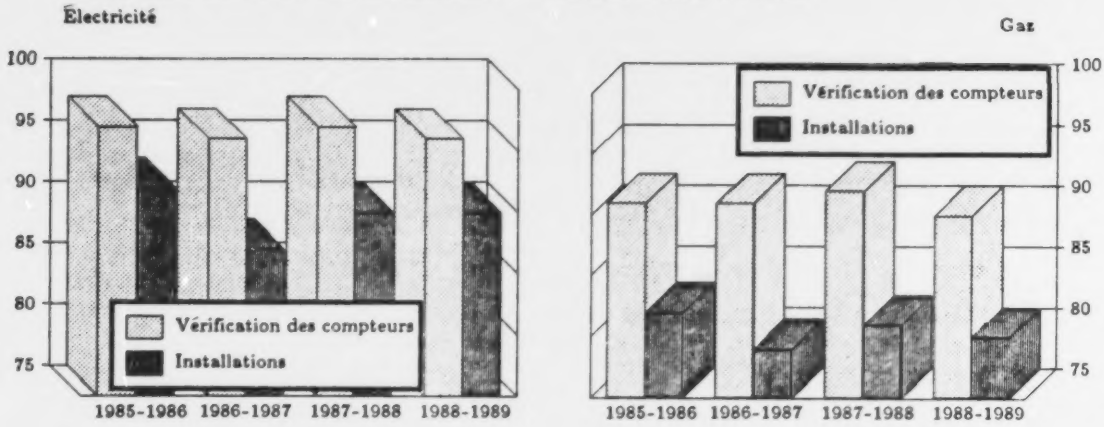

En 1988-1989, après l'achèvement des activités requises par la loi, les activités convergeront de nouveau vers la mise en oeuvre de l'accréditation des fabricants, des services publics et des vérificateurs privés, conformément à la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz. Les premières accréditations de services publics de grande taille mises en oeuvre en 1987-1988 devraient servir de modèle pour les autres services publics. Étant donné que l'accréditation constitue une démarche volontaire, il n'est pas encore possible d'en évaluer tout le potentiel. Les recettes de la sous-activité baisseront en fonction de la réduction du nombre de compteurs vérifiés par les inspecteurs du gouvernement, et pourraient être considérables pour les services publics de grande taille.

Produits de consommation: Grâce à son programme d'inspection, la sous-activité surveille le marché afin d'y déceler les produits non conformes et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Les Produits de consommation appliquent des lois et des programmes volontaires qui touchent environ 300 produits de consommation répartis en 40 000 marques, dont la valeur estimative de consommation représente environ 50 milliards de dollars par an.

En 1988-1989, la sous-activité appliquera un programme de conformité qui lui permettra de déceler et de corriger les fraudes et elle continuera d'apporter une attention particulière aux textiles importés. Les projets de réforme et de révision législatives demeureront hautement prioritaires. Les décisions finales faisant suite aux recommandations du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes et les résultats d'une évaluation approfondie du programme devraient être connus en 1987-1988. Par conséquent, une politique et des mesures opérationnelles modifiées pourraient être mises en oeuvre au cours de l'exercice. Les principales initiatives en matière de politiques et de réglementation viseront des domaines comme les aliments irradiés ainsi que les exigences d'étiquetage de la valeur nutritive et du pays d'origine.

Pour réduire les coûts, améliorer l'efficacité et donner suite aux recommandations du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes, une évaluation du processus de préautorisation de la publicité sur les aliments à la radio et à la télévision (menée en vertu de la Loi et du Règlement sur la radiodiffusion) a été faite avec l'avis du ministère des Communications, du CRTC et des représentants d'associations d'entreprises et de consommateurs. Le règlement sur la radiodiffusion exige que le Ministère approuve toutes les publicités assujetties à la Loi des aliments et drogues avant qu'elles ne soient diffusées. En 1986, environ 14 000 messages publicitaires ont été revus. D'après les résultats de l'évaluation, le processus de préautorisation est considéré comme une stratégie d'application efficace qui permet d'améliorer la conformité aux lois fédérales pertinentes. De concert avec les intéressés, la sous-activité des Produits de consommation élabore des lignes directrices en vue de mettre en oeuvre les recommandations acceptées et de modifier, avec l'avis du CRTC, la Loi et le Règlement sur la radiodiffusion de manière à y prévoir des exemptions du processus de préautorisation pour certains types de publicité sur les aliments. Des études portant sur les règlements applicables aux secteurs de l'alimentation et des textiles seront terminées sous peu. Elles visent à établir s'il est nécessaire d'informer le public sur le programme et à déterminer l'envergure des modifications à apporter pour rendre le programme le plus efficace possible.

Une étude indépendante a été réalisée sur l'éventualité d'une fusion des sous-activités des Produits de consommation et des Pratiques commerciales. L'étude a révélé qu'il n'y avait aucune indication de chevauchement ou de répétition des tâches et que des différences marquées distinguaient les deux sous-activités.

Sécurité des produits: La sous-activité applique la Loi sur les produits dangereux en vertu de laquelle 38 groupes de produits sont interdits (p. ex., pigments au plomb dans les peintures) et 39 autres, réglementés (p. ex., jouets et meubles pour enfants, étiquetage des produits chimiques domestiques et inflammabilité des textiles).

L'intérêt que le public porte à une vaste gamme de questions liées à la sécurité devrait continuer de faire augmenter la tâche de la sous-activité au cours des prochains exercices. Les principaux points chauds devraient comprendre les produits de loisir, ceux utilisés par les personnes âgées, les produits chimiques toxiques et les produits d'occasion. La sécurité des produits destinés aux nourrissons et aux enfants demeurera prioritaire. L'examen auquel les programmes fédéraux en matière de produits dangereux sont actuellement assujettis pourrait avoir une incidence considérable sur la sous-activité. La Loi sur les produits dangereux fait l'objet d'un examen, et il faut s'attendre que d'autres changements viennent s'ajouter à ceux qui y ont été récemment apportés aux fins de la mise en oeuvre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. La marche vers les programmes volontaires et d'autres formes d'autoréglementation se poursuivra, et les programmes d'information continueront à promouvoir des produits

plus sûrs et à mettre les consommateurs en garde contre les produits dangereux.

Services aux consommateurs: À l'exception de la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la sous-activité a recours à des mesures non législatives pour améliorer la situation du consommateur sur le marché.

En 1988-1989, la sous-activité se concentrera sur les principales initiatives visant à promouvoir les intérêts du consommateur et sur les problèmes de consommation d'envergure nationale. Elle contribuera également à la politique du Ministère dans son rôle de défenseur des intérêts des consommateurs sur le marché et dans les décisions gouvernementales. Pour ce faire, un important projet visant à réviser la législation ministérielle en matière de consommation et à élaborer une politique-cadre en matière de consommation sera mis sur pied. La sous-activité négociera avec les entreprises, le secteur sans but lucratif et les ministères gouvernementaux pour faire changer les pratiques du marché qui touchent les consommateurs, et elle s'efforcera d'influer sur les politiques et programmes des autres ministères. L'examen du programme d'aide financière aux consommateurs, devant se terminer en 1987, il pourrait être nécessaire de mettre des changements en oeuvre pendant l'exercice 1988-1989.

B. Corporations

Objectif

Fournir un cadre institutionnel pour la conduite ordonnée des affaires, l'accumulation de capital, ainsi que la protection et la promotion de la propriété industrielle et intellectuelle au Canada.

Description

L'activité des Corporations est composée de quatre sous-activités: Faillites, Corporations, Propriété intellectuelle et Administration. La Direction générale de la propriété intellectuelle comprend le Bureau des brevets, le Bureau des marques de commerce et le Bureau du droit d'auteur et des dessins industriels.

Quatre-vingts pour cent du personnel de l'activité des Corporations travaille à l'Administration centrale, et la sous-activité des Faillites offre des services dans 15 bureaux au Canada.

Faillites: est chargé de superviser l'administration des faillites au Canada et, en particulier, d'assurer aux débiteurs l'accès aux services, de surveiller la qualité de l'administration des actifs par les syndics du secteur privé et de dépister les infractions commises dans le cadre des procédures d'insolvabilité. Le Surintendant des faillites est aussi chargé de la gestion des fonds de fiducie des faillites (voir la section IV, page 54).

Corporations: est surtout chargé de la constitution des sociétés fédérales, de veiller à ce que la loi soit respectée et de donner accès au public aux renseignements sur les sociétés. Le Directeur des corporations, par délégation du Ministre, est aussi responsable de l'administration de fonds de fiducie établis en vertu de la Loi sur la liquidation (voir la section IV, page 54).

Propriété intellectuelle: est chargé d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle équitables et exclusifs et de s'assurer que l'information acquise, en échange de ces droits, sert à promouvoir l'exploitation de techniques nouvelles au Canada.

Administration: est chargé de la coordination et de l'administration générales des ressources financières et humaines des sous-activités.

Sommaire des ressources

L'activité des Corporations compte pour environ 23 % du budget du Ministère de 1988-1989. Les dépenses en personnel représentent environ 81 % des ressources totales de l'activité.

Tableau 6: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Faillites	8 261	137	8 087	140	8 217	141
Corporations	2 614	56	2 432	56	2 944	57
Propriété intellectuelle						
Brevets	14 090	258	14 937	267	12 739	254
Marques de commerce	4 696	83	5 340	86	4 073	93
Droit d'auteur et dessins industriels	581	13	630	14	696	14
Administration	585	9	582	9	574	10
	30 827	556	32 008	572	29 243	569

Tableau 7: Recettes

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Faillites	3 800	5 000	6 333
Corporations	10 000	10 600	11 879
Propriété intellectuelle			
Brevets	24 496	22 745	22 895
Marques de commerce	12 004	11 764	11 716
Droit d'auteur et dessins industriels	964	932	927
	51 264	51 041	53 750

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Les structures tarifaires sont établies en vue de fixer les taux applicables aux services pour lesquels les bénéficiaires reçoivent un bénéfice direct. Pour de plus amples renseignements, voir la section IV, Renseignements supplémentaires, page 52.

Résultats

Comme toutes les opérations de l'activité touchent l'application de lois, les besoins en ressources dépendent de la charge de travail, qui est elle-même fonction de la demande du public à l'égard des services expressément prévus par la loi, compte tenu des niveaux de service appropriés. Il est possible d'établir un rapport valable entre les résultats et les ressources seulement au niveau des sous-activités.

Faillites: La sous-activité a pour objet de rendre à un usage plus productif les ressources gelées par l'insolvabilité d'une entreprise, d'assurer aux débiteurs et aux créanciers un traitement juste et équitable et de prévenir la fraude dans l'administration de l'actif des faillis.

La charge de travail obligatoire du Surintendant des faillites comprend l'octroi de licences aux syndics, la supervision de l'administration de l'actif des faillis par ces derniers ainsi que l'enregistrement et la publication des procédures de faillite. Toutefois, comme l'application de la Loi est confiée en grande partie au secteur privé, sous la supervision du Surintendant, la réalisation des objectifs du programme nécessite un travail permanent d'élaboration de politiques et de lignes directrices, ainsi que des activités de suivi, des vérifications et des enquêtes afin d'assurer le respect de la loi et la bonne marche du régime des faillites.

Le tableau 8 offre une comparaison du nombre des procédures de faillites, du coût unitaire exprimé en dollars courants et de l'étendue. Cette dernière sert à mesurer les activités clés prévues par la loi: dépôts en faillite, présidence des assemblées des créanciers, émission de lettres d'observations, interrogation des faillis. Le taux équivaut au pourcentage de l'ensemble des diverses activités prévues par la loi dont s'est acquittée la sous-activité. L'étendue sera maintenue à 62 % malgré une augmentation de volume qui a débuté en 1986-1987 combinée avec la stabilisation des niveaux des ressources.

Tableau 8: Statistiques sur les Faillites - Demandes en vertu de la loi

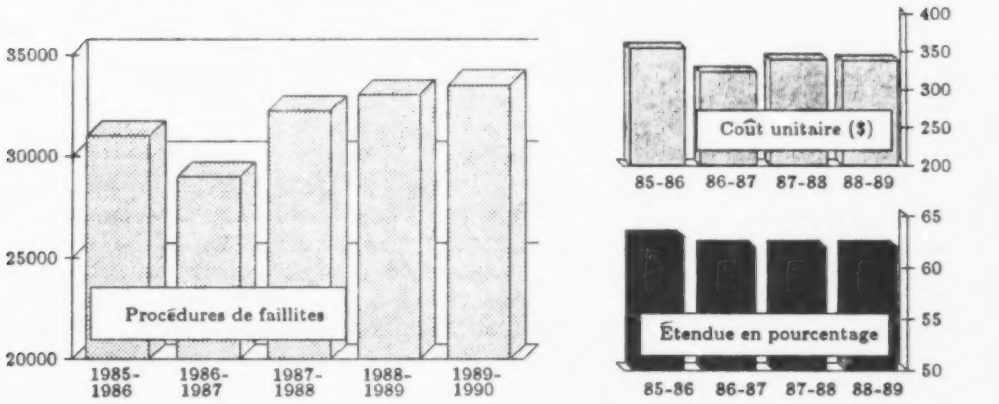

De plus amples détails sont fournis à la section III, Rendement récent, page 46.

D'autres projets visant à déterminer s'il serait possible de privatiser la fonction de vérification, en la confiant au milieu établi des syndics se poursuivront au cours de l'exercice 1988-1989. La fonction de vérification permet actuellement d'assurer la supervision du travail de plus de 700 syndics responsables de l'administration d'actifs représentant environ un milliard de dollars.

Corporations: La sous-activité a pour mandat de réglementer la constitution des sociétés fédérales et d'assurer le bon ordre et l'équité dans le milieu des affaires. Pour ce faire, elle doit, par l'intermédiaire de sa Division des services corporatifs, certifier les articles de constitution en société ou les modifications qui y sont apportées, traiter les dépôts en vertu de la loi et fournir des renseignements sur la situation et le rendement des sociétés. Elle doit aussi, par l'intermédiaire de sa Division des enquêtes et de l'application de la loi, trancher les demandes de dispenses aux obligations légales et, sous réserve des ressources dont elle dispose, mener des activités d'application de la loi et des enquêtes. La charge de travail et les coûts unitaires exprimés en dollars courants figurent au tableau 9.

Tableau 9: Statistiques sur les Corporations - Demandes en vertu de la loi

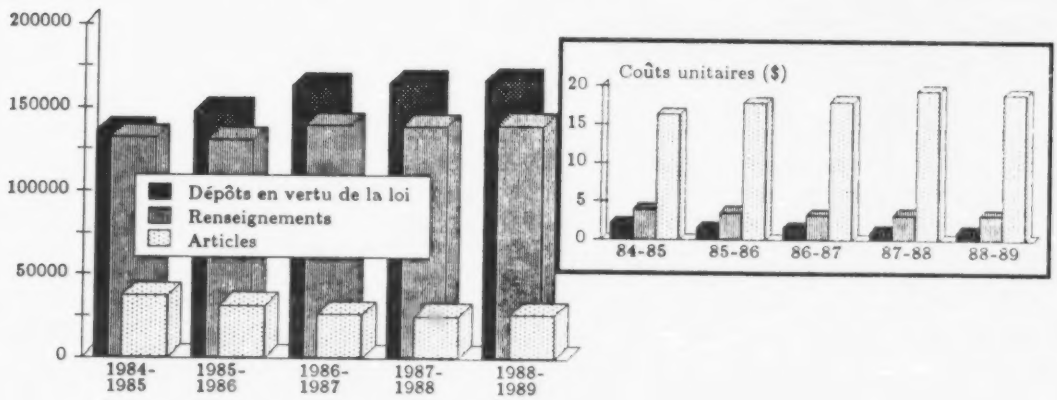

Le nombre de constitution en société semble s'être stabilisé depuis l'augmentation des droits survenue en 1985-1986. Toutefois, un projet de loi présenté au Québec risque d'influer sur le nombre de demandes dans les années à venir. Ce projet préconise, entre autre, la constitution en société provinciale obligatoire comme mécanisme privilégié pour accéder au marché Québécois. Le nombre de constitutions en société ne peut cependant pas être directement relié à la charge de travail, étant donné que les activités relatives à l'application de la loi, telles les dépôts en vertu de la loi, doivent être maintenues en ce qui concerne les sociétés existantes.

La stabilisation du nombre de constitutions en société permettra peut-être à la sous-activité de mieux surveiller le marché et, par conséquent, d'y être plus efficace.

Propriété intellectuelle: Pour atteindre son objectif qui est d'octroyer ou d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle et industrielle équitables et exclusifs et de faciliter la diffusion de l'information technologique, la Direction générale de la propriété intellectuelle doit examiner, délivrer et enregistrer ou rejeter des demandes de brevets, de marques de commerce, de droits d'auteur et de dessins industriels.

Le tableau suivant fait état de l'évolution de la charge de travail et des coûts unitaires (en dollars courants).

Tableau 10: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Brevets et Marques de commerce

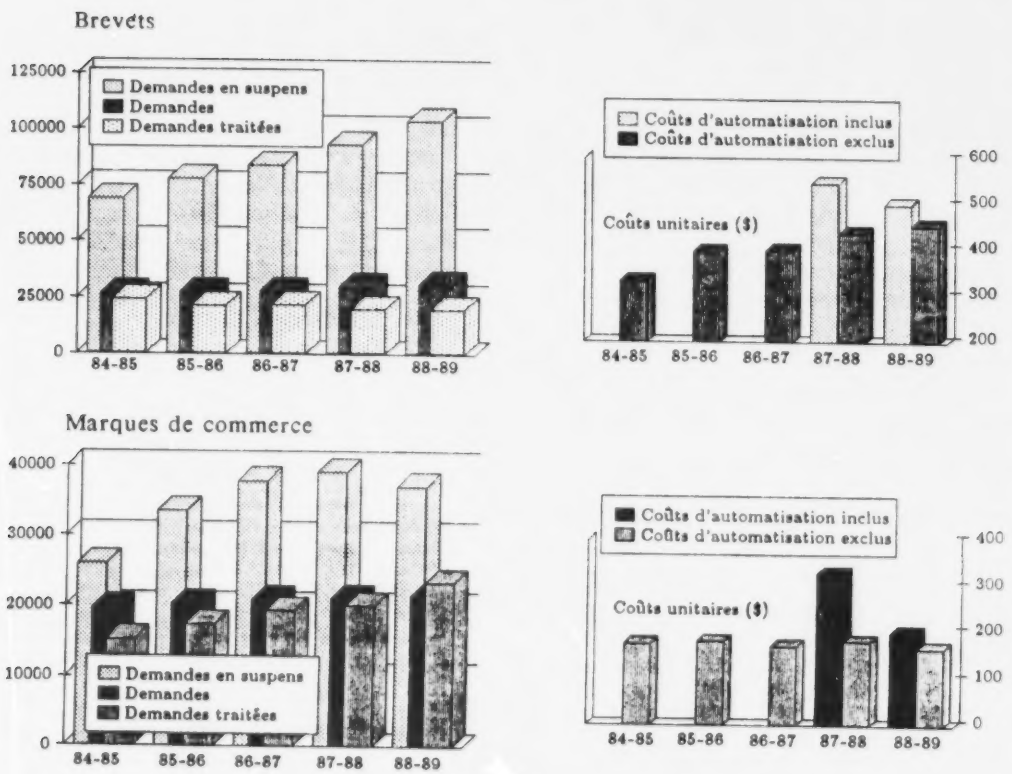

La croissance régulière de la demande de services associée à la stabilisation des niveaux de production a contribué à la hausse du nombre de demandes de brevets en suspens. Diverses solutions ont été examinées et, si elles sont adoptées, elles permettront de ramener cet arriéré à des proportions moins considérables, une fois que les nouvelles dispositions de la version modifiée de la Loi sur les brevets auront été mises en oeuvre.

La sous-activité des Brevets sera soumise à des pressions importantes parce qu'elle devra s'adapter aux changements découlant de la nouvelle législation, de l'automatisation de ses opérations et de son adhésion au Traité de coopération en matière de brevets. Ces changements, répartis sur de nombreuses années, nécessiteront une modification profonde des opérations et systèmes de la sous-activité des Brevets. L'obligation de veiller simultanément à la mise en application de l'ancienne Loi sur les brevets et de la nouvelle pendant un certain nombre d'années, conjuguée aux activités d'automatisation, nécessitera des changements majeurs au niveau de l'exécution des programmes.

En ce qui concerne la sous-activité des Marques de commerce, 1988-1989 sera le point culminant de nombreuses années d'efforts fournis en vue d'améliorer le niveau global de service aux clients. Les tentatives faites au cours des années précédentes en vue de simplifier le long processus d'enregistrement ont donné lieu à l'automatisation partielle du processus de recherche et d'examen. Malheureusement, les systèmes de soutien automatisés désuets de la sous-activité qui servent à l'enregistrement des marques ont nui considérablement à l'ensemble du processus. Les efforts fournis cette année et au cours des prochaines années en vue d'améliorer ou de remplacer toutes les composantes du système automatisé devraient permettre au Bureau d'enregistrer les marques de façon plus rapide, d'accroître ses recettes et d'améliorer l'uniformité au niveau des décisions.

Tableau 11: Statistiques sur la Propriété intellectuelle - Demandes en vertu de la loi: Droit d'auteur et dessins industriels

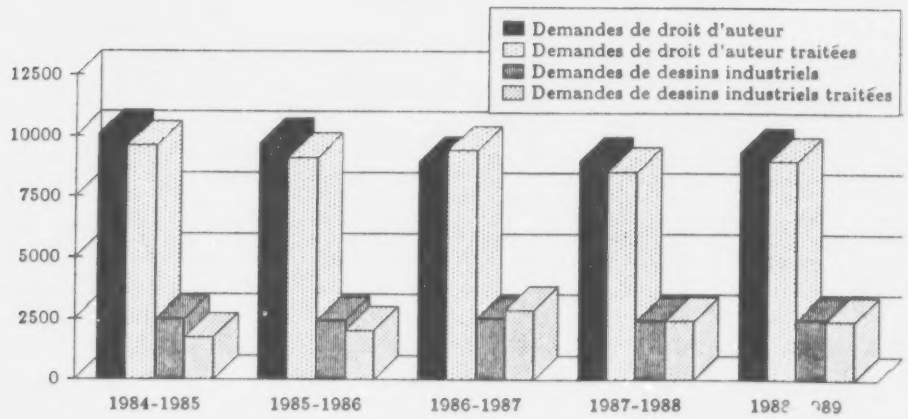

La Direction du droit d'auteur et des dessins industriels connaîtra peut-être une augmentation de sa charge de travail en raison de l'adoption de modifications relatives à la Loi sur le droit d'auteur. Le projet de loi à l'étude élargira la portée de la protection de façon à inclure la protection des logiciels, établira des sanctions plus sévères en cas de piraterie commerciale et précisera le rapport qui existe entre la Loi sur le droit d'auteur et la Loi sur les dessins industriels en ce qui concerne les articles fabriqués au moyen d'un procédé industriel.

C. Droit et politique de concurrence

Objectif

Assurer l'application et l'exécution de la Loi sur la concurrence conformément à l'objet qui y est exposé et promouvoir une politique qui favorise le fonctionnement équitable et efficace d'une économie de marché dynamique et concurrentielle.

Description

L'activité assure l'application de la Loi sur la concurrence et veille à ce que la politique de concurrence soit prise en compte au cours de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique économique. Elle s'emploie à mieux faire comprendre au public le contenu et la portée de la loi ainsi que l'importance économique et sociale d'une politique de concurrence efficace et représente les intérêts du Canada en matière de concurrence sur la scène internationale.

Le Directeur des enquêtes et recherches fait rapport au sous-ministre sur la gestion des ressources du Bureau et sur les questions concernant la politique de concurrence autres que celles qui touchent à l'exécution de la Loi; il présente également chaque année un rapport au Parlement, par l'intermédiaire du Ministre, sur des questions relatives à la Loi sur la concurrence conformément aux dispositions de la loi.

L'activité comprend les sous-activités suivantes:

Examen des fusionnements: veille à l'application des dispositions civiles de la loi relative aux fusionnements.

Pratiques commerciales: veille à l'application des dispositions criminelles de la loi relative à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales dolosives.

Réglementation: en vertu de la Loi, fait des interventions auprès de conseils, commissions et autres tribunaux en ce qui concerne l'efficience économique et la concurrence dans le secteur des industries réglementées.

Restriction de la concurrence: veille à l'application des dispositions de la loi, à l'exception des dispositions relatives aux fusionnements, à la publicité trompeuse et aux pratiques commerciales dolosives.

Politique économique et affaires internationales: est chargé d'élaborer une politique d'application de la loi et de faire l'analyse économique des questions liées à la politique de concurrence en vue d'appuyer les activités du Bureau; de participer à l'élaboration d'une politique économique fédérale, de conseiller le Ministre sur les questions relatives à la politique de concurrence et d'appuyer l'élaboration de lois dans ce domaine; de représenter les intérêts du Canada en matière de commerce et de concurrence sur la scène internationale.

Administration: englobe les services exécutifs et généraux de gestion, de planification et de rapport, ainsi que les services de coordination et de soutien centraux en matière de finances, de personnel et d'administration.

La plupart des employés travaillent à l'Administration centrale. Les Pratiques commerciales comptent 12 bureaux répartis dans l'ensemble du Canada où sont affectés plus de 70 % des employés de cette sous-activité. La sous-activité de la Restriction de la concurrence possède un bureau régional à Vancouver.

Sommaire des ressources

L'activité compte pour environ 14 % du budget de 1988-1989 du Ministère. Les dépenses en personnel sont le poste de dépense le plus important et représentent 74 % du budget total.

Tableau 12: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Examen des fusionnements	2 284	26	3 344	25	242	-
Pratiques commerciales	4 258	76	3 989	77	3 801	74
Réglementation	1 555	23	1 520	23	1 235	22
Restriction de la concurrence	4 898	83	4 575	86	5 904	107
Politique économique et affaires internationales	769	12	746	12	978	18
Administration	4 184	31	3 459	32	3 561	30
	17 948	251	17 633	255	15 721	251
Recettes	1 000		1 260		1 133	

Le Ministère ne peut pas disposer des recettes pour compenser ses dépenses. Pour de plus amples renseignements sur les recettes, voir la section IV, Renseignements supplémentaires, page 52.

Répercussions de la nouvelle Loi sur les activités du Bureau

La nouvelle Loi sur la concurrence a entraîné une profonde modification du travail effectué par l'activité. La mise en application définitive de la législation, couronnée par la proclamation des dispositions sur les préavis relatifs aux fusionnements, est survenue le 15 juillet 1987.

La nouvelle loi a considérablement élargi le champ d'application de la législation canadienne en matière de concurrence et comporte des

dispositions nouvelles ou modifiées visant à protéger et à stimuler la concurrence de façon plus efficace sur les marchés national et international. Les exigences du public ne cessent de croître surtout en ce qui concerne la nécessité d'effectuer un examen et une analyse opportuns de grands fusionnements d'entreprises. Les secteurs des affaires et le milieu juridique espèrent vivement que la législation sera un instrument efficace et efficient qui assurera le maintien d'une concurrence vigoureuse.

La nécessité d'avoir au Canada une loi efficace régissant les fusionnements et d'autres formes d'acquisition a été la principale raison pour laquelle la nouvelle législation a été élaborée. À cette fin, les anciennes dispositions de droit pénal de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ont été remplacées par des dispositions de droit civil. L'augmentation de la charge de travail du Bureau et des demandes de service émanant du public est essentiellement attribuable à la mise en application des nouvelles dispositions sur les fusionnements.

La charge de travail a pris de telles proportions que le Bureau, pour assurer l'efficacité maximale du programme, a créé la Direction des fusionnements qui s'occupe exclusivement de cette question. Cependant, il est parfois arrivé que jusqu'à 40 employés de l'activité soient affectés à diverses tâches concernant les fusionnements, comparativement à une moyenne de sept années-personnes alors que la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions était en vigueur. Le travail dans le secteur des fusionnements obéit à trois impératifs: délais très courts; nécessité d'effectuer des analyses extrêmement complexes sur les effets possibles d'un fusionnement sur la concurrence; et nécessité de recourir à des experts hautement spécialisés dans des dossiers particuliers. Les nouvelles tâches requièrent une consultation accrue d'experts du secteur privé dans les domaines industriel, économique, juridique et comptable afin que le Directeur des enquêtes et recherches soit bien informé lorsqu'il doit prendre des décisions dans des affaires de fusionnement susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur l'économie canadienne.

Dans le cas des transactions devant faire l'objet d'un préavis, une information de base pertinente et détaillée doit être déposée à l'appui d'un fusionnement proposé et l'activité doit faire un examen exhaustif de l'affaire le plus rapidement possible. Les parties doivent tenir ces transactions en suspens jusqu'à 21 jours après le dépôt de l'information à moins qu'il y ait contestation par le Directeur.

Des systèmes de rapport modifiés sont en train d'être élaborés, en fonction de l'évolution de la charge de travail. Ils fourniront au cours des années à venir des indicateurs significatifs en ce qui concerne la charge de travail et le rendement.

Le Bureau collaborera avec d'autres bureaux du Ministère au remaniement des lois relatives aux droits de propriété intellectuelle et aux sociétés commerciales. Il participera à l'élaboration d'une politique fédérale économique qui porte sur la réforme réglementaire dans des secteurs tels que les télécommunications et les transports; la structure réglementaire changeante des marchés financiers; la privatisation et le processus de négociations sur le libre échange. Des analyses économiques très complexes seront requises dans tous ces domaines. L'activité entretient également des rapports bilatéraux avec d'autres pays sur les questions antitrust et participe aux discussions multilatérales qui se tiennent à cet égard sur les tribunes internationales. Ces activités sont importantes, car elles permettent que soient réduits au minimum les conflits de juridiction nationale et touchant les procédures applicables aux affaires antitrust.

Résultats

Les demandes de service émanent essentiellement du milieu des affaires. Il peut notamment s'agir de plaintes relatives à de présumées infractions à la Loi; de demandes de renseignements généraux ou précis, d'avis sur la conformité, d'exposés de nature éducative et d'analyses de propositions de fusionnement ou d'autres formes d'acquisition. Toute hausse de la demande, à laquelle il faut donner suite, influe directement sur les ressources qui pourraient être affectées à d'autres tâches.

Tableau 13: Demandes de service

	Activité à l'exclusion des Pratiques commerciales			Pratiques commerciales		
	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Demandes de renseignements	1 600	1 400	1 123	20 000	16 000	21 328
Avis de conformité	150	125	129	1 050	1 050	1 281
Examens généraux - fusionnements *	500	500	400	S/O	S/O	S/O
Demandes - Éducation	70	50	50	150	150	161
Plaintes	1 000	1 000	1 093	11 000	10 700	12 382
Total	3 320	3 075	2 795	32 200	27 900	35 152

* Les données sur les examens relatifs aux fusionnements ne comprennent pas les examens d'Investissement Canada.

Les plaintes sont le point de départ de toutes les activités d'application. Il y a un rapport direct entre le nombre de plaintes reçues et la charge de travail qui en résulte. Toutes les plaintes font l'objet d'un examen préliminaire qui permet d'analyser et d'étudier les renseignements obtenus en vue de déterminer si l'infraction signalée justifie la tenue d'une enquête.

Sauf dans le cas de la sous-activité des Pratiques commerciales, toute indication selon laquelle une plainte serait fondée donne lieu à une enquête préliminaire plus approfondie. En raison du nombre considérable des plaintes, la sous-activité des Pratiques commerciales termine certaines enquêtes préliminaires sans prendre de mesures coercitives. Elle agit ainsi dans les cas où les effets sur le marché sont négligeables et où une intervention ne procurerait que des avantages minimes au public tout en faisant un tort injustifié à l'entreprise concernée. Aucun changement important au volume de plaintes n'est prévu.

Tableau 14: Effets des plaintes sur la charge de travail

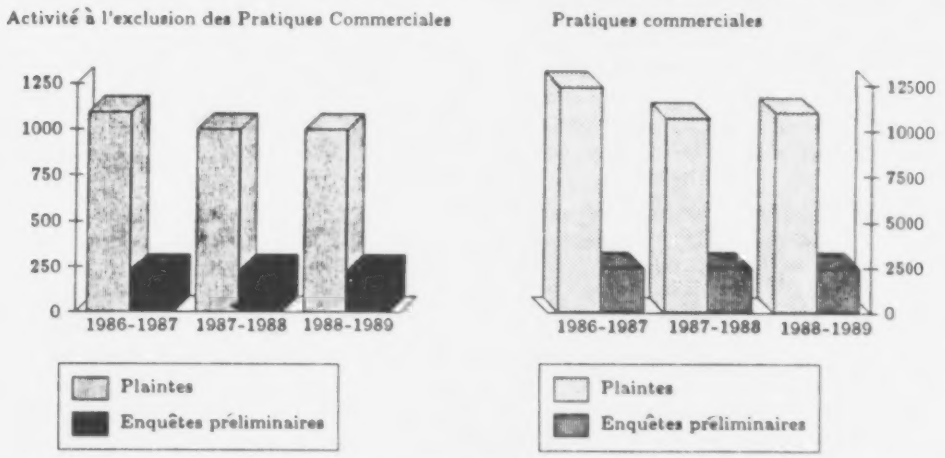

Les enquêtes préliminaires qui donnent lieu de croire qu'une infraction a été commise sont suivies d'une enquête officielle. Une fois terminée, l'enquête officielle doit être renvoyée au Procureur général ou au Tribunal de la concurrence, qui prendra les mesures voulues, ou le Directeur y mettra fin, conformément aux dispositions de la loi.

Conformément à la recommandation du Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes qui préconise un accroissement des ententes négociées, le Directeur envisagera de discontinuer une enquête menée en vertu des dispositions criminelles de la loi à condition que la personne faisant l'objet de l'enquête s'engage soit à mettre un terme aux agissements critiquables, soit à rétablir l'équilibre qui existait auparavant sur le marché ou, encore, à agir en toute conformité.

Les données relatives au traitement des enquêtes officielles et aux interventions figurent au tableau 15.

Tableau 15: Affaires traitées

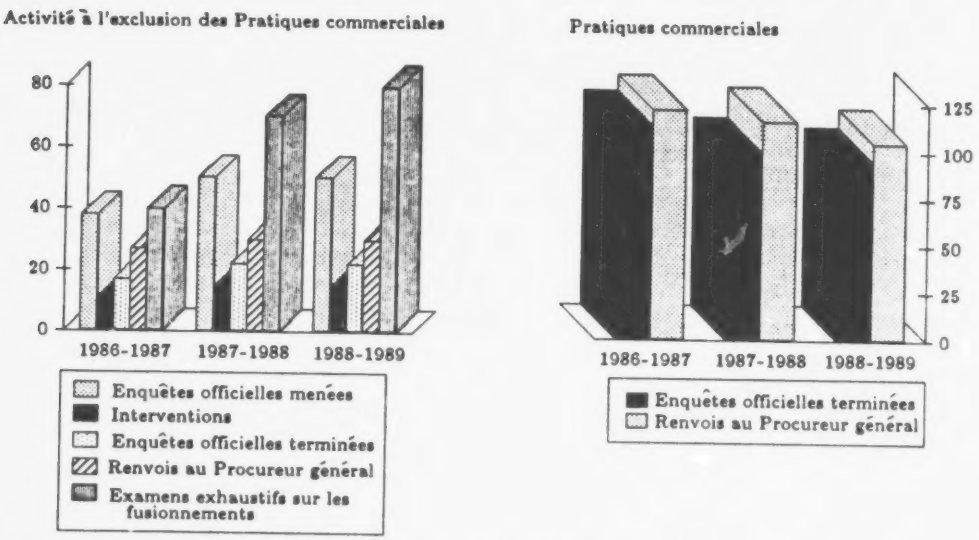

D'autres détails figurent à la section III, Rendement récent, page 47.

Le Procureur général décide si, dans les affaires qui lui sont renvoyées, il y a matière à poursuite et, avec l'appui de l'activité, il s'occupe des poursuites qui s'ensuivent. Le tableau 16 présente des données relatives aux poursuites.

Tableau 16: Poursuites judiciaires

	Activité à l'exclusion des Pratiques commerciales			Pratiques commerciales		
	84-85	85-86	86-87	84-85	85-86	86-87
Poursuites intentées	17	19	13	116	116	143
Demandes au Tribunal de la concurrence	-	-	1	S/O	S/O	S/O
Poursuites judiciaires terminées	20	17	22	133	106	154
Condamnations	12	11	16	114	86	115
Non-condamnations	8	6	6	19	20	39

Aucune prévision n'est fournie, parce que l'activité ne contrôle pas les démarches effectuées après renvoi au Procureur général.

L'utilité d'une poursuite qui se solde par une condamnation ne tient pas seulement à la peine imposée, mais également à son effet de dissuasion sur l'ensemble du marché. Le niveau moyen des amendes imposées par les tribunaux permet de mesurer cet effet de dissuasion.

Tableau 17: Résultats des poursuites judiciaires - Total de l'activité

	1984-85	1985-86	1986-87
Nombre total de condamnations	126	97	131
Montant des amendes perçues (en milliers de dollars)	1 821	837	1 630
Amendes moyennes (en milliers de dollars)	14,5	8,6	12,4

Les recettes (voir le tableau 12) et le montant total des amendes perçues diffèrent parce que les amendes ne sont pas nécessairement payées au cours de l'exercice où elles sont imposées; de plus, elles peuvent être annulées à la suite d'un appel gagné par les accusés.

Il est clair que le Programme de conformité doit être amélioré, tant pour encourager le respect de la loi que pour fournir une solution de rechange rentable aux activités d'application de la loi. Il faut accroître les communications avec le public pour faire en sorte que le secteur des affaires et le milieu juridique comprennent tout à fait la portée et l'esprit de la loi et les conséquences des mesures prises par le Bureau. De tels programmes de conformité et de communication devraient, à la longue, donner lieu à une diminution du nombre de cas pour lesquels toute la série des activités d'application doivent être menées.

Efficacité du programme (sous-activité des Pratiques commerciales): Une évaluation consacrée à la sous-activité des Pratiques commerciales a porté sur l'efficacité des activités de conformité et a permis de trouver des moyens d'améliorer le rendement. Cette évaluation était axée sur les activités d'application, de conformité et d'information, activités visant toutes à assurer la conformité à certains articles de la Loi sur la concurrence. Voici quelques-unes des principales constatations de l'étude: le programme est jugé valable et bien administré; les procureurs ont une très haute opinion des enquêtes qui sont menées; les secteurs industriels ont des perceptions qui diffèrent en ce qui concerne l'ampleur de la publicité trompeuse et le problème que cela représente dans leur secteur; le programme est considéré plutôt comme un programme de protection des consommateurs qu'un programme de protection de la concurrence; l'effet dissuasif du programme pourrait être accru, notamment en faisant connaître davantage les outils de communication du

programme et en les rendant plus accessibles. Les recommandations formulées dans l'étude d'évaluation sont actuellement mises en oeuvre.

Une étude indépendante a évalué les conséquences du regroupement des activités des sous-activités des Pratiques commerciales et des Produits de consommation ainsi que la faisabilité d'un tel projet. L'étude a révélé qu'il n'y avait aucune indication de chevauchement ou de répétition des tâches et que des différences marquées distinguaient les deux sous-activités. Cependant, une liaison et une coordination accrues permettraient d'accroître l'efficacité et l'efficience des deux programmes. Ainsi, diverses activités relatives à la planification et aux opérations sont actuellement menées en collaboration par les deux sous-activités.

D. Administration

Objectif

Assurer la direction de la gestion du Ministère, la coordination des politiques et de la planification, ainsi que des services de soutien centraux; remplir les fonctions de registraire général du Canada et appliquer le Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêt et l'après-mandat.

Description

L'activité de l'Administration se divise en cinq sous-activités:

Gestion du Programme: regroupe les cabinets du Ministre et du Sous-ministre, le Secrétariat du ministère et les Services juridiques.

Bureau de la coordination des politiques: comprend la Direction de la révision législative, la Direction des services ministériels et de recherche, la Direction des communications et la Direction des services de planification et de gestion. Il lui incombe de faire des recherches et des analyses menant à l'élaboration de politiques, à la révision et à la réforme des lois et règlements sur la consommation et les corporations, d'améliorer l'efficacité des contributions ministérielles à la formulation de politiques gouvernementales, d'appuyer et de renforcer les programmes ministériels par l'élaboration de stratégies de communication structurées, d'assurer la liaison, la consultation et l'évaluation des programmes et de coordonner les activités de planification stratégique du Ministère.

Direction générale des finances et de l'administration: applique la politique financière, administrative et informatique, coordonne et offre d'autres services, dont les services de bibliothèque et la fonction de coordination de la planification et du contrôle financiers et opérationnels. La Direction est aussi chargée de maintenir une vérification interne indépendante et saine.

Direction du personnel: administre le système de gestion du personnel au sein du Ministère et fournit à la direction du Ministère et aux employés les services suivants: planification des ressources humaines, dotation, classification, relations de travail, langues officielles, formation, action positive, paie et avantages sociaux, redéploiement, orientation et information en matière de personnel.

Sous-registraire général adjoint du Canada: applique, au nom du registraire général du Canada, le Règlement sur les documents officiels établi en vertu de la Loi sur les fonctionnaires publics, la Loi sur les sceaux et d'autres lois; et applique le Code du Premier ministre régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. Le sous-registraire général

adjoint donne également des conseils en matière de conflits d'intérêts lorsque des ministères, des organismes, d'autres administrations publiques et des particuliers le consultent à cet égard.

Sommaire des ressources

L'activité de l'Administration compte pour environ 20 % du budget du Ministère de 1988-1989. Les dépenses en personnel et les services professionnels et spéciaux sont les deux postes budgétaires les plus importants et représentent respectivement 70 % et 10 % du budget de l'activité.

Tableau 18: Sommaire des ressources de l'activité

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989		Prévu 1987-1988		Réel 1986-1987	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	2 625	49	2 897	55	2 858	49
Coordination des politiques	8 728	107	8 282	109	8 201	109
Finance et administration	10 654	172	11 202	182	10 963	184
Personnel	3 115	61	3 248	62	3 200	65
Sous-registraire général adjoint	1 835	24	1 982	29	1 875	26
	26 957	413	27 611	437	27 097	433
Recettes	50		136		422	

Résultats

Voici certains objectifs précis pour 1988-1989:

- élaborer des positions de politiques appropriées ayant trait à la réforme législative de la Loi sur la faillite, de la Loi sur le droit d'auteur (phase II) et à de nombreux autres aspects des lois reliées aux entreprises.

- terminer les évaluations de programmes et les rapports définitifs dans les domaines de la faillite, des corporations, des publications et des communications;

- terminer la mise en oeuvre ministérielle de la "réforme administrative du processus de dotation en personnel", y compris la délégation de pouvoirs supplémentaires en matière de personnel, l'élaboration de politiques et de procédures et la formation de gestionnaires et d'agents du personnel;

- faire en sorte que le sous-registraire général adjoint poursuive l'application du nouveau Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat. On continuera de travailler à l'élaboration des systèmes visant à faire face à la croissance des responsabilités et du nombre de clients. Une fois la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes promulguée, les nouvelles responsabilités qui en découlent seront mises en oeuvre;

- poursuivre l'automatisation du système financier et administratif du Ministère dans le cadre d'un effort permanent visant à maintenir et à hausser les niveaux de service dans un cadre de travail efficace.

Les tableaux 19 et 20 établissent le rapport entre les années-personnes et les frais généraux de soutien, et les années-personnes et les frais généraux de l'ensemble du Programme.

Tableau 19: Rapport entre les années-personnes de l'Administration (Soutien du Programme) et le nombre total des années-personnes du Ministère

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Années-personnes du Ministère	**2 222**	2 264	2 306
Années-personnes - Soutien du Programme*	**359**	382	370
Pourcentage du total	**16,2 %**	16,9 %	16,0 %

Tableau 20: Rapport entre les dépenses de l'Administration (Soutien du Programme) et les dépenses totales du Ministère

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1988-1989**	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Dépenses totales du Ministère	**133 142**	132 972	159 809
Dépenses - Soutien du Programme*	**23 138**	23 376	22 432
Pourcentage du total	**17,4 %**	17,6 %	14,0 %

* Années-personnes et dépenses de l'Administration, à l'exclusion de celles ayant trait à des secteurs qui ne sont pas considérés comme soutien du Ministère, par exemple, le Bureau du sous-registraire général adjoint et la Direction de la révision législative du Bureau de la coordination des politiques.

Le rapport entre les frais généraux (dépenses et années-personnes) et l'ensemble du Programme s'élève depuis 1987-1988 à cause de la réduction des dépenses totales du Ministère suivant la dissolution du Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

Section III
Rendement récent

A. Emploi des autorisations en 1986-1987 - Volume II des Comptes publics

Crédits (dollars)		Budget principal	Total disponible	Emploi Réel
	Consommation et Corporations			
1	Dépenses de fonctionnement	114 744 000	118 385 900	**116 491 439**
5	Subventions et contributions	39 316 000	39 316 000	**30 034 891**
(S)	Ministre de la Consommation et des Corporations - Traitement et allocation pour automobile	39 530	41 098	**41 098**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 640 470	12 903 470	**12 903 470**
(S)	Remboursements des montants portés aux recettes d'exercices précédents	-	338 216	**338 216**
	Total du Programme - Budgétaire	165 740 000	170 984 684	**159 809 114**

B. Examen des résultats financiers

Tableau 21: Résultats financiers en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987			
	Budget principal	Total disponible	Réel	**Différence**
Consommation	54 364	55 348	54 933	**415**
Corporations	27 144	29 631	29 243	**388**
Droit et politique de concurrence	15 730	16 192	15 721	**471**
Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde*	42 715	42 080	32 815	**9 265**
Administration	25 787	27 734	27 097	**637**
	165 740	170 985	159 809	**11 176**
Années-personnes	2 346	2 346	2 306	**40**

* Le Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde a pris fin le 31 mars 1987 et les fonctions qui restent ont été cédées à l'activité de la Consommation en 1987-1988.

Explication de la différence: Suite à la préparation du Budget des dépenses principal de 1986-1987, la répartition initiale a été augmentée de 5,2 millions de dollars en raison surtout de la signature de conventions collectives et de rajustements effectués aux régimes d'avantages sociaux des employés (crédit législatif).

L'écart de 11,2 millions de dollars (et 40 années-personnes) entre les dépenses réelles de 1986-1987 et le montant total disponible s'explique par les principaux postes suivants:

	(en millions de dollars)
• Excédent en contributions et frais de fonctionnement connexes attribuables au fait que le nombre de propriétaires d'habitations recevant de l'aide du Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde est moins élevé que prévu au départ (quatre années-personnes).	9,3
• Divers autres articles, y compris les répercussions de la réduction de 500 millions de dollars à l'échelle du gouvernement dans les dépenses non législatives et les mesures prises pour poursuivre avec succès la mise en oeuvre de la réduction des effectifs en 1987-1988 (36 années-personnes).	1,9

Tableau 22: Recettes en 1986-1987

(en milliers de dollars)	1986-1987		
	Budget principal	Réel	Différence
Consommation	4 651	5 004	353
Corporations			
Faillites	3 701	6 333	2 632
Corporations	12 643	11 879	(764)
Propriété intellectuelle			
Brevets	24 426	22 895	(1 531)
Marques de commerce	11 915	11 716	(199)
Droit d'auteur et dessins industriels	899	927	28
Droit et politique de concurrence	1 000	1 133	133
Administration	50	422	372
	59 285	60 309	1 024

Explication de la différence: L'écart de 1 024 000 $ entre les recettes réelles et le Budget des dépenses principal de 1986-1987 est principalement attribuable à un rajustement technique comportant un virement de 1,6 million de dollars du compte de l'actif non réparti et des dividendes non réclamés.

C. Examen du rendement passé

Consommation: Le Bureau s'est employé à poursuivre la mise en oeuvre de stratégies visant à faire en sorte que l'on se conforme volontairement à la loi, à augmenter l'efficacité de ses programmes d'inspection et à découvrir des solutions de rechange à la coercition. Les sous-activités du Bureau ont poursuivi la mise en oeuvre de programmes d'inspection qui portent sur les problèmes de non-conformité les plus importants, et des efforts ont été consacrés à la réalisation de normes volontaires en vue de résoudre les problèmes liés au marché. Par exemple, dans la Sécurité des produits, une entente a été conclue avec le Conseil canadien des fabricants de meubles en vue de mettre en oeuvre un programme d'autoréglementation concernant la réduction du potentiel d'inflammabilité des nouveaux meubles par la cigarette.

Près de 286 000 inspections d'appareils ont été menées dans la sous-activité des Poids et Mesures; en général, quelque 44 000 de ces appareils ont été estimés non conformes au moment de l'inspection et des mesures correctives ont été prises à cet égard. Le changement d'orientation du programme en faveur de l'inspection sélective des appareils et des établissements posant des problèmes s'est maintenu; ces types d'inspections ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. Les niveaux de conformité montrent une légère amélioration, bien que certains types d'appareils et d'établissements précis continuent de poser de graves problèmes. La sous-activité cherchera à résoudre ces problèmes au moyen de son programme d'inspection sélective et de l'éducation des commerçants.

La sous-activité de l'Électricité et du Gaz a poursuivi ses travaux d'élaboration liés à la mise en oeuvre de programmes d'accréditation à l'intention des fabricants de compteurs d'électricité et de gaz et des services publics. Les premières accréditations auront été effectuées au cours de 1987-1988. Des programmes de formation spéciaux ont été organisés tant pour les inspecteurs que pour les entreprises, et la liaison avec ces dernières s'est avérée soutenue. Les inspecteurs ont mené plus de 2,7 millions de vérifications d'ateliers d'entretien de compteurs et près de 156 000 compteurs d'électricité et de gaz ont dû être retirés du service ou ne pas être mis en service en raison de leur non-conformité.

Dans le cadre d'une stratégie d'inspections à volets multiples, la sous-activité des Produits de consommation a effectué plus de 34 000 inspections d'établissements à tous les niveaux de l'industrie; ces inspections ont permis de découvrir plus de 112 400 problèmes ou violations, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice financier

précédent, et des mesures correctives ont été prises. La plupart des violations portaient sur les produits alimentaires. Les mesures coercitives ont traduit l'accent mis dans la sous-activité sur la conformité volontaire avant que des mesures encore plus sévères ne soient prises; près de 80 % de ces mesures étaient à caractère éducatif ou consultatif, alors que les poursuites judiciaires et les saisies représentaient moins de 2 % des mesures coercitives prises. La valeur en risque (mesure indexée des répercussions économiques des infractions à la législation en matière de consommation) dans l'achat des produits alimentaires et non alimentaires a été évaluée à quelque 6,7 milliards de dollars.

Conformément aux travaux liés au Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des Programmes, les responsabilités de l'inspection des aliments ont été négociées de nouveau avec Agriculture Canada et une entente a été conclue afin que ce ministère assure l'application de la Loi des aliments et drogues et de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation par les usines de transformation des aliments qui y sont inscrites.

La sous-activité de la Sécurité des produits n'a pas éprouvé de nouveaux problèmes de marché importants, mais la charge de travail liée à l'élaboration de politiques s'est considérablement élevée en raison de l'examen des programmes fédéraux relatifs aux produits dangereux et à l'élaboration du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. La conception du système a été menée à terme à la suite de longues négociations avec le secteur privé et divers organismes gouvernementaux, et sa mise en oeuvre au cours de 1987-1988 a été approuvée. On a élaboré des modifications de la Loi sur les produits dangereux en vue de la mise en vigueur du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. De plus, l'intérêt du public concernant les risques liés au tabac a fait qu'il a fallu répondre à de nombreuses demandes de renseignements sur cette question. Des règlements plus sévères sur les berceaux et lits d'enfants sont entrés en vigueur cette année et un programme d'information d'application et d'épreuve a été mis sur pied. Un programme d'information important sur la sécurité-incendie, notamment en ce qui concerne les vêtements de nuit pour enfants, a été instauré au cours de l'année. Plus de 10 000 établissements ont été visités par les inspecteurs de la sous-activité afin de surveiller le marché et de prendre des mesures correctives en cas de non-conformité.

La sous-activité des Services aux consommateurs a poursuivi divers plans d'action et travaux de recherche à l'appui d'initiatives concernant les consommateurs, y compris des propositions sur la réforme fiscale, des conseils de mise en marché, des agents de planification financière et plusieurs questions de consommation traitées par des groupes de travail fédéraux ou provinciaux notamment les garanties prolongées et la sollicitation pour des dons de charité. Les problèmes des consommateurs sur les marchés ayant trait aux services financiers, à la fraude par carte de crédit liée au télémarketing et à la programmation des émissions télévisées s'adressant aux enfants ont aussi

été étudiées. Le Bureau a entrepris l'élaboration de propositions concernant un forum sur la politique de la consommation et un cadre de travail connexe.

Corporations: La demande globale de services s'est élevée parallèlement à la reprise économique. La charge de travail telle que les constitutions en société et les faillites s'est accrue de façon constante en influant sur la situation déjà difficile dans le domaine des ressources. La demande de services en matière de propriété intellectuelle s'est également accrue, ce qui a nui aux efforts visant à réduire le nombre de demandes en suspens. La planification de la mise en oeuvre des grands systèmes automatisés a progressé à un rythme accéléré dans les Brevets, les Marques de commerce et les Faillites. Les niveaux de productivité souhaités ont quand même été atteints et les niveaux de recettes ont dépassé ceux de 1985-1986 de 25 %.

La sous-activité des Faillites a mis la dernière main à son réseau national de bases de données qui relie les données régionales sur la faillite à une composante centrale. La base de données centralisée servira de base à la production entièrement automatisée de documents à l'appui du secteur du Séquestre officiel. En ce qui concerne la charge de travail, le nombre de faillites déposées a augmenté pour la première fois en cinq ans.

La sous-activité des Corporations a poursuivi ses travaux concernant l'établissement d'un système national intégré d'information sur les entreprises conçu pour assurer un cadre national à la collecte et à la diffusion de renseignements sur les entreprises. En ce qui concerne la demande de services, la sous-activité a fait face à une augmentation de 4 % dans le nombre de demandes relatives à des statuts constitutifs, de continuation et de fusion. Cette augmentation suit la diminution de l'année précédente dans la demande de ces services, diminution entraînée par l'augmentation du droit en 1985. Le nombre de sociétés actives, qui détermine la charge de travail globale de la sous-activité, a passé de 148 000 à 158 400.

Un certain nombre d'initiatives ont été entreprises dans la sous-activité de la Propriété intellectuelle afin de promouvoir ses services et d'améliorer les mécanismes d'exécution nécessaires pour satisfaire aux demandes sans cesse croissantes. Un total de 28 030 demandes de brevets ont été reçues, continuant ainsi une tendance à la hausse qui a augmenté dans une large mesure la charge de travail des demandes en suspens. Les efforts consacrés à la diffusion des renseignements sur la propriété intellectuelle ont également enregistré des progrès, avec les ajouts apportés aux réseaux d'intermédiaires et la consolidation du réseau existant. La sous-activité des Brevets a terminé sa première année de travaux dans le cadre du stade de planification de l'automatisation des renseignements sur les brevets et du système de traitement.

Dans le domaine des Marques de commerce, une demande accrue de services a été contrebalancée par le traitement de 19 379 demandes en suspens, soit 12 % de plus que les niveaux de l'année précédente. On poursuit la planification de remplacement du vieux système de traitement automatisé de la sous-activité. Sa capacité d'enregistrer un plus grand nombre de marques par an entraînera une augmentation des recettes et une diminution du nombre de demandes en suspens.

Si les requêtes d'enregistrement des droits d'auteur se sont légèrement infléchies, les demandes concernant les dessins industriels ont augmenté de 16 %, ce qui a nécessité la réaffectation du personnel en vue de maintenir le service au public à des niveaux acceptables. Les demandes de renseignements ont augmenté à cause des efforts relatifs à l'éducation du public et d'une sensibilisation accrue suscitée par les discussions sur la législation en matière de droit d'auteur.

Droit et politique de concurrence: La Loi sur la concurrence est maintenant en vigueur dans son entier, les dispositions sur le préavis de fusionnement ayant été proclamées le 15 juillet 1987. La nouvelle Loi a entraîné des modifications substantielles du travail de l'activité. Des ressources importantes ont passé des activités planifiées aux enquêtes sur les fusionnements, à l'information du public sur la nouvelle Loi et à l'élaboration de principes et méthodes de mise en application et d'administration modifiés.

Les demandes de services émanant du public et l'achèvement d'éléments de travail ont été conformes aux prévisions dans une très large mesure. À la suite de la nouvelle législation, on a vu la charge de travail relative aux fusionnements s'élever de façon notable, ce qui a exigé la réaffectation d'employés venant d'autres secteurs de mise en application. Des crédits supplémentaires ont été nécessaires pour obtenir les experts-conseils pouvant traiter efficacement les affaires de fusionnement. Nous avons également enregistré une augmentation de 11 % de la demande de services se rapportant aux dispositions de la Loi sur les pratiques commerciales, à la suite de la publicité accordée aux dispositions de la nouvelle Loi et de la sensibilisation plus grande du public à cet égard: comme aucune ressource supplémentaire n'était disponible, on a enregistré une diminution dans la présentation des plaintes importantes pouvant faire l'objet d'une enquête. On prévoit que cette situation ne durera pas.

Administration: Les objectifs de la réforme législative ont été réalisés par l'introduction de modifications de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les brevets et d'un projet de loi concernant l'enregistrement des lobbyistes. Le plan de planification et d'imputabilité du Ministère a été mis au point et mis en oeuvre. Il comprend maintenant le processus annuel d'établissement des priorités, le choix et le recensement des projets prioritaires et les plans de travail des activités et des sous-activités, ainsi que les rapports trimestriels qui portent sur les activités journalières. Ce cadre permettra de reconnaître les éléments les plus pertinents du milieu dans lequel le Ministère aura à travailler

ainsi que les priorités et questions qu'il devrait aborder. On a terminé les évaluations de programmes relatives aux Produits de consommation, aux Pratiques commerciales, au Conseil des normes du Canada et à la Division d'information sur les mesures. Les travaux relatifs à la mise en oeuvre du Plan d'informatique à long terme comprenaient la mise sur pied d'un examen de la prestation des services informatisés au Ministère ainsi qu'une analyse des questions touchant le remplacement d'anciens systèmes et appareils d'informatique. La Direction du personnel a mené à bien la mise en oeuvre d'un système d'information informatisé sur les ressources humaines à l'Administration centrale et dans deux régions. Le sous-registraire général adjoint a eu beaucoup à faire avec l'application du Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat, secteur où le nombre de clients continue à augmenter. Le sous-registraire général adjoint a également fourni un soutien considérable au cours de l'élaboration du projet de loi C-82, "Loi sur l'enregistrement des lobbyistes".

Section IV
Renseignements supplémentaires

A. Besoins financiers par article

Tableau 23: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Personnel			
Traitements et salaires	86 929	85 374	85 774
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 467	12 758	12 903
Autres frais touchant le personnel	100	38	2
	100 496	98 170	98 679
Biens et services			
Voyages et réinstallation	5 170	5 170	4 967
Autres transports et communications	2 810	3 064	3 514
Information	2 363	2 042	2 371
Services professionnels et spéciaux	9 720	10 938	9 433
Location	679	764	571
Achat de services de réparation et d'entretien	2 041	2 175	1 721
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 425	3 113	2 869
Autres subventions et paiements	32	32	401
	25 240	27 298	25 847
Total des dépenses de fonctionnement	125 736	125 468	124 526
Dépenses en capital			
Acquisition de véhicules	1 726	1 391	1 376
Acquisition de matériel technique	2 583	2 595	2 435
Autres besoins en capital	1 281	1 702	1 437
Total des dépenses en capital	5 590	5 688	5 248
Paiements de transfert			
Subventions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	600	600	541
Contributions à divers organismes oeuvrant dans l'intérêt du consommateur	1 216	1 216	1 183
Contributions aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde pour couvrir les coûts admissibles en relation avec les mesures correctives prescrites par le gouvernement	-	-	28 311
Total des paiements de transfert	1 816	1 816	30 035
	133 142	132 972	159 809

B. Besoins en personnel

Tableau 24: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1988-1989
	88-89	87-88	86-87		
Direction	85	85	89	51 400 - 100 700	71 395
Scientifique et professionnelle					
Économique, sociologie et statistique	36	35	34	15 600 - 70 392	54 160
Réglementation scientifique	177	181	176	16 098 - 70 800	49 763
Autres	31	32	33	17 280 - 79 200	47 277
Administration et service extérieur					
Services administratifs	143	148	143	15 178 - 63 264	40 091
Commerce	108	120	119	16 182 - 66 779	51 813
Gestion des finances	25	26	25	14 005 - 59 267	43 652
Gestion du personnel	33	27	30	14 239 - 60 400	43 914
Administration des programmes	255	255	252	15 178 - 63 264	43 075
Autres	48	46	58	14 155 - 68 111	42 704
Technique					
Inspection des produits primaires	154	151	155	21 387 - 52 815	35 318
Inspection technique	393	405	408	14 009 - 63 692	36 985
Autres	16	13	20	14 009 - 64 044	35 328
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	484	503	553	14 338 - 35 194	24 465
Secrétariat, sténographie et dactylographie	167	168	187	14 210 - 35 419	24 593
Autres	30	29	24	14 042 - 41 166	22 790
Exploitation	30	31	33	14 693 - 44 350	24 839
Autres	7	10	7		60 929

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1987. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

Consommation et Corporations Canada est une organisation à forte intensité de main d'oeuvre. Les dépenses en personnel sont de 100,5 millions de dollars (y compris les contributions obligatoires aux régimes d'avantages sociaux des employés), et elles représentent environ 80 % des dépenses budgétaires, à l'exclusion des dépenses en capital, des subventions et des contributions.

Tableau 25: Besoins en années-personnes par activité

	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Consommation	1 002	1 000	985
Corporations	556	572	569
Droit et politique de concurrence	251	255	251
Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde	-	-	68
Administration	413	437	433
	2 222	2 264	2 306

* Pour de plus amples renseignements sur la différence entre le Budget des dépenses principal et les prévisions pour 1987-1988, voir la Section I, Aperçu du Programme, page 5.

C. Recettes

Le tableau 26 énumère les recettes produites par le Programme de la Consommation et des Corporations. Ces recettes sont créditées directement au Trésor et ne peuvent pas être utilisées par le Programme.

Tableau 26: Recettes par catégorie

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1988-1989	Prévu 1987-1988	Réel 1986-1987
Consommation			
Frais d'inspection de l'électricité et du gaz	4 000	4 000	3 308
Droits d'inspection à l'égard des poids et mesures	1 400	1 400	1 397
Amendes et recettes diverses à l'égard des produits de consommation, des poids et mesures et des produits dangereux*	200	300	299
Corporations			
Prélèvements en vertu de la Loi sur la faillite, frais du receveur général, frais pour licences des syndics et autres recettes de faillites	3 800	5 000	6 333
Frais de constitution en sociétés, frais de rapports annuels et autres frais de sociétés	10 000	10 600	11 879
Droits pour demandes de brevet, droits d'agents de brevets, droits de brevets imprimés, parquisitions et caveats	24 496	22 745	22 895
Droits pour demandes de marques de commerce, redevances pour annonces, cessions, agents et frais d'enregistrement et autres recettes des marques de commerce	12 004	11 764	11 716
Droits pour le droit d'auteur et les dessins industriels	964	932	927
Droit et politique de concurrence			
Amendes et confiscations	1 000	1 260	1 133
Administration			
Divers	50	136	422
Objectifs additionnels recommandés par le Conseil du Trésor sur les recettes**	500	-	-
	58 414	58 137	60 309

* y compris les recettes perçues en vertu du Programme d'aide aux propriétaires d'habitations isolées à la mousse isolante d'urée-formaldéhyde.

** l'augmentation de l'objectif des recettes n'a pas encore été répartie par activité.

D. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés et législatifs. Le tableau 27 présente d'autres éléments de coût ainsi que les recettes prévues dont il faut tenir compte pour établir le coût net estimatif du Programme.

Tableau 27: Coût net du Programme pour 1988-1989

(en milliers de dollars)						
	Budget Principal 1988-1989	Plus* autres coûts	Coût total du Programme	Moins** recettes	Coût net estimatif du Programme	
					1988-1989	1987-1988
	133 142	15 720	148 862	58 414	90 448	91 284

* Les autres coûts de 15 720 000 $ comprennent:

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	13,089
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2,334
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnement et Services Canada	245
• Contribution de l'employeur aux dédommagements payés par Travail Canada	52

** Le tableau 26 donne des détails sur les recettes.

E. Fonds de fiducie

Dividendes non réclamés

En vertu de l'article 125 de la Loi sur la faillite, le Surintendant est le dépositaire des fonds distribués aux créanciers qui ne sont pas réclamés par ces derniers à la liquidation de l'actif. Au 31 octobre 1987, le solde actif de ce fonds de fiducie s'élevait à 1 829 414 $.

En vertu des articles 139 et 140 de la Loi sur la liquidation, le Ministre est responsable de l'administration de fonds de fiducie établis conformément à la Loi pour enregistrer les montants crédités au Receveur général en attendant leur distribution. Au 31 octobre 1987, le solde de ce fonds s'élevait à 485 166 $.

Actifs non distribués

Également en vertu de l'article 125 de la Loi, le Surintendant reçoit tous les fonds des syndics qui ne peuvent pas être distribués aux créanciers. Cette situation se produit habituellement lorsque le syndic reçoit des sommes d'argent relativement peu élevées après qu'il a déjà remis des fonds aux créanciers et qu'il s'avère peu économique de procéder à une nouvelle distribution. Ces fonds peuvent être remis, sur demande, aux créanciers qui y ont droit. À la fin d'octobre 1987, le solde actif de ce fonds s'élevait à 1 044 099 $.